

POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE

DE

TOULON

2000 - 2006

SOMMAIRE

I- CONTEXTE GENERAL	p 6
I.1 - Le cadre départemental de la politique de la ville.	p 6
I.2 – Les orientations des signataires du Contrat de Ville	p 7
- - Etat	p 7
- - Commune	p 8
- - Région	p 8
- - Département	p 10
- - F. A. S.	p 11
I.3 - La méthodologie d'élaboration du projet	p 11
II – CONVENTION CADRE	p 13
II.1 – Les thématiques	p 14
II.2 - Les territoires	p 14
III – LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	p 15
III.1 - Développement économique, emploi, insertion et formation,	p 15
- a) Assurer les conditions du développement économique de la Ville dans le cadre	
d'une dynamique territoriale mise en œuvre dans l'agglomération toulonnaise	p 15
- b) Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi	p 16
- c) Réussir l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi	p 17
- d) Encourager la création d'activités et d'entreprises	p 18
III.2 - Habitat, recomposition urbaine et gestion urbaine de proximité,	p 19
- a) Habitat et recomposition urbaine	p 19
- b) Renouvellement urbain	p 19
- c) La gestion urbaine de proximité	p 21
- d) Lutter contre la discrimination dans l'accès au logement	p 21
- e) Moderniser et transformer les foyers	p 21
- f) Le transport	p 21
III.3 - Action sociale, santé, précarité, droits de la femme, famille, alphabétisation,	p 22
- a) Garantir l'accès aux droits fondamentaux	p 22
- b) Mise en œuvre de la veille sociale	p 23
- c) Prévenir toutes les conduites addictives	p 23
- d) Compléter les dispositifs existants dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme	p 23
- e) Promouvoir l'offre d'accompagnement	p 24
- f) Réaffirmer et soutenir la fonction parentale	p 24
- g) Accueil des gens du voyage	p 24
- h) Accompagner le public jeunes en difficulté (16-25 ans)	p 24
III.4 - Education, culture, sport, jeunesse, citoyenneté, vie associative,	p 24
III.5 - Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance.	p 25
IV – LES TERRITOIRES PRIORITAIRES	p 27
IV-1 - Le centre ville	p 27

IV-2 - Ste-Musse - La Closerie	p 28
- Sainte Musse	p 28
- La Closerie	p 29
IV-3 - La Beaucaire	p 30
IV-4 - La Florane	p 31
IV-5 - Le grand Jonquet	p 32
IV-6 - Mon Paradis	p 33
IV-7 - Pont Neuf – Pontcarral	p 34
IV-8 - St Jean du Var	p 35
V - PARTICIPATION DES HABITANTS ET SOUTIEN DU MOUVEMENT ASSOCIATIF	p 37
V-1 – La participation des habitants	p 37
V-2 – Le soutien au mouvement associatif	p 38
VI – LES MODALITES DU PARTENARIAT	p 39
VI-1 – La gouvernance du Contrat de Ville	p 39
VI-2 - Le pilotage du projet	p 39
- a) Le Comité de pilotage	p 39
- b) Le Comité technique	p 39
- c) L'équipe opérationnelle	p 40
- d) La formation des acteurs de la politique de la ville	p 41
VI-3 – Les engagements des partenaires	p 41
- a) L'Etat	p 41
- b) La Commune	p 42
- c) La Région	p 42
- c.1) Le champ d'intervention	p 43
- c.2) La méthode d'intervention	p 44
- c.3) Les axes prioritaires de l'intervention régionale	p 44
- d) Le Département	p 46
- d.1) Transports collectifs – mobilité (DIT –DSI)	p 46
- d.2) Emploi – Développement économique formation en particulier au profit des personnes en insertion (DSI – DAED)	p 48
- d.3) Politique culturelle (DAC)	p 49
- d.4) Habitat – cadre de vie (Mission habitat)	p 49
- d.5) Amélioration de la vie quotidienne de la population et du fonctionnement des services publics : secteur de la solidarité et de l'insertion (DSI)	p 50
- d.6) Education (Mission habitat – DSJE)	p 50
- e) Le Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles	p 51
VII – CLAUSES FINANCIERES	p 52
VIII – EVALUATION	p 53
IX – DUREE	p 53
X – DOCUMENTS DE REFERENCE	p 53

ANNEXES FINANCIERES

p 55

Coûts d'objectifs indicatifs : fonctionnement et investissement

- tableaux financiers non contractuels et calendrier de réalisation

**Contrat de ville de Toulon
2000/2006**

Entre,

L'Etat,

représenté par le Préfet du Var, Monsieur Daniel CANEPA,

La Région "Provence - Alpes - Côte d'Azur",

représenté par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, dûment habilité par délibération n°00-273 en date du 22 décembre 2000 ci-après dénommée la Région

Le Département du Var,

représenté par son Président, Monsieur Hubert FALCO, dûment habilité par délibération n° II M en date du 11 décembre 2000 ci-après dénommé le département

Le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles,

représenté par son Directeur Monsieur Olivier ROUSSELLE et par délégation le délégué Régional, Monsieur. Henry DARDEL,

et,

La ville de Toulon

représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie LE CHEVALLIER, dûment habilité par délibération n° 2000/0045/S en date du 17 novembre 2000 ci-après dénommée la commune,

I - CONTEXTE GENERAL

I.1. Le cadre départemental de la politique de la ville.

Le département du Var compte 898 441 habitants, au dernier recensement général de 1999. En terme de progression démographique sur les 10 dernières années, il se situe au cinquième rang des départements français.

En termes d'infrastructures et de superstructures, il a connu deux décennies d'efforts qui ont contribué à son développement. Une expansion des liens avec l'extérieur sur le plan social (fort renouvellement de la population, flux touristiques) mais aussi économique est constatée.

Il se caractérise par :

➤ des atouts :

- ses espaces naturels préservés alliés à des conditions climatiques favorables lui conférant une vocation touristique qui s'est largement affirmée : 66 millions de nuitées le classant au premier rang national,
- un secteur agricole performant,

➤ des particularités :

- le poids spécifique du secteur de la Défense en restructuration : premier département militaire avec plus de 55 000 personnes travaillant directement pour des activités militaires,
- un secteur d'emploi public important au regard du faible nombre d'emplois "classiques"

➤ des faiblesses :

- une forte croissance démographique provoquée par un flux de migration interne constituée essentiellement par une forte proportion de personnes en situation précaire.
- une explosion urbaine qui a rapproché les petites et moyennes cités sans pour autant qu'émerge un pôle central,
- un parc de logements sociaux particulièrement insuffisant et, de surcroît, souvent dégradé, représentant 9,2% du parc de logement contre une moyenne régionale de 14% et nationale de 17%,
- des déséquilibres prononcés sociaux et territoriaux,
- une grande précarité : taux de chômage, 14,8 % en mars 2000, nettement supérieur à la moyenne nationale, 10%,
un nombre de bénéficiaires du RMI de 25 902 en mars 2000. En 1999, le taux de bénéficiaires était de 4,4% contre 3,1% au niveau national,
- une dynamique intercommunale insuffisante n'ayant pas encore permis la constitution de communautés d'agglomération aux exceptions notables de celles de Fréjus St Raphaël depuis le 1/1/2000 et de Draguignan en cours d'élaboration.

Dans ces conditions, la poursuite de l'application d'une politique de la ville volontariste s'impose pour réduire les exclusions et conforter ou enclencher des processus d'intégration des populations défavorisées.

Dans ce cadre et compte tenu de la situation des communes, le nombre de contrats de ville, dans le département du Var, passe de deux à quatre:

Les communes de Toulon et de La Seyne sur Mer, en contrat de ville depuis 1994, doivent être maintenues dans ce dispositif qui a démontré tout son intérêt durant les années où la faiblesse de la croissance économique ne permettait pas d'ouvrir de réelles perspectives d'amélioration des situations individuelles. Il convient de saisir l'opportunité de la reprise économique pour accentuer encore les efforts produits dans ces communes afin de réinsérer dans les dispositifs de droit commun les personnes en difficultés.

Les communes de Fréjus et St Raphaël ont signé récemment un contrat de communauté d'agglomération. Ce cadre élargi favorise l'inscription des ces deux villes dans un contrat de ville qui devrait permettre de résorber, à terme, les problèmes actuels, notamment ceux de La Gabelle, ainsi que de prévenir l'émergence d'autres difficultés.

La commune de Draguignan, par son rôle de commune-centre de la zone Est du moyen et Haut Var, doit bénéficier d'un contrat de ville afin de lui permettre de conforter sa politique communale de développement urbain et de cohésion sociale.

I-2. Les orientations des signataires du contrat de ville

Les différents signataires du contrat de ville ont adopté, au sein de leur assemblée délibérante ou de leur direction un cadre politique qui a guidé l'orientation générale du projet.

L'Etat :

Le Comité Interministériel des Villes (C.I.V.) qui s'est tenu le 30 juin 1998 a défini les orientations et les objectifs fixés à la politique de la ville :

- garantir le pacte républicain sur tout le territoire ;
- assurer la cohésion sociale dans nos villes ;
- mobiliser autour d'un projet collectif ;
- construire un nouvel espace démocratique avec les habitants.

Il s'agit de s'attacher, pour la période 2000-2006, sur la base d'une politique partagée, à réintégrer les populations en difficulté, dans une situation de droit commun de la ville et de sa gestion quotidienne : égalité devant le service public, application des principes républicains et respect des valeurs.

Cette lutte contre les ségrégations urbaine et sociale implique une forte mobilisation des moyens ordinaires et des politiques de droit commun de chacun des partenaires dans des interventions coordonnées portant notamment sur :

- l'emploi, par le soutien d'actions visant à la création d'emplois et d'activités pour les habitants et pour les quartiers et l'accompagnement vers l'emploi des populations qui en sont le plus éloignées ;
- le droit à la sécurité et à la tranquillité publique ;
- l'éducation, considérée comme un facteur majeur d'intégration et de lutte contre les exclusions et la reconnaissance de la famille dans son rôle d'éducation et d'autorité ;
- l'habitat, la recomposition urbaine et le développement d'une gestion urbaine de proximité ;

- la lutte contre les différentes formes d'exclusion et de discrimination à l'œuvre dans la ville ;
- l'égalité devant le service public et l'accessibilité généralisée à des services urbains de qualité ;
- les actions prévention de santé publique, accès aux soins, urgence sanitaire et sociale ;
- la participation des habitants et la construction de nouveaux espaces démocratiques ;
- la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire urbain en soutenant les équipements de proximité dans leur démarche de création et de diffusion, et en favorisant la fréquentation des institutions culturelles par toute la population ;
- l'intégration des populations étrangères ;
- la politique de prévention et de développement de l'accès au droit

La Commune :

Dès 1987, la commune de Toulon a orienté sa politique territoriale dans ce qu'il est convenu d'appeler, aujourd'hui, la Politique de la Ville.

Cela s'est traduit par une contractualisation , avec l'Etat puis la Région, de divers dispositifs d'accompagnement social, liés à des projets de restructuration ou de réhabilitation de différents quartiers ou cités du territoire toulonnais.

Tout au long de la mise en œuvre de ces dispositifs, une constance a prévalu qui s'est traduite par une approche thématique, largement soutenue par les partenaires institutionnels, des territoires concernés, répondant ainsi aux besoins de la population des quartiers.

Avec ce nouveau Contrat de Ville, la commune de Toulon réaffirme sa politique sociale et économique en faveur des quartiers, de leurs habitants, pour lesquels une réponse de proximité est nécessaire.

C'est donc à dessein que les orientations de la Ville rejoignent celles de ses partenaires, à savoir :

- Le développement économique, l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle,
- L'amélioration de l'habitat, la recomposition urbaine et la gestion urbaine de proximité,
- L'action sociale, la santé, la précarité, les droits de la femme, la famille et l'alphabétisation,
- L'éducation, la culture, le sport, les jeunes, la citoyenneté, la vie associative,
- La justice, le droit à la sécurité, la prévention de la délinquance.

La Région :

L'Etat et la Région sont convenus de faire de la politique de la ville une priorité majeure dans le cadre du quatrième Contrat de Plan 2000/2006 (Bâtir des projets de territoire).

Dans son volet politique de la ville, le contrat de plan définit six grands objectifs :

- Lutter contre la ségrégation urbaine par l'habitat,
- Assurer la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions,
- Favoriser l'accès à l'emploi par la formation et le développement économique,
- Prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique et l'accès au droit,
- Faciliter l'accès aux services publics,
- Construire un espace démocratique avec les habitants.

Pour sa part, la Région souhaite inscrire la politique de la ville dans une stratégie de développement urbain durable à travers une approche intégrée marquée par la cohérence des interventions (la transversalité) et leur articulation entre les différentes échelles territoriales (quartiers – communes – agglomérations).

Pour relever le défi de la relégation, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur fait de la politique de la ville une priorité forte reposant sur un projet politique : le «droit à la ville ».

Cette politique doit répondre à trois enjeux majeurs :

- L'enjeu de la solidarité territoriale et de la cohésion urbaine et sociale

La politique régionale de la ville s'inscrit dans une démarche d'ensemble, fédératrice, développant ses interventions aux différents niveaux de territoires et appuyant les processus d'intercommunalité.

Ainsi, le Conseil régional affirme que la gestion des territoires et la mobilisation des acteurs nécessitent la proximité (les quartiers) alors que la construction des réponses contre les exclusions et les discriminations oblige à une échelle sans cesse plus large (la commune, l'agglomération).

- L'enjeu démocratique

Les habitants seront au cœur du dispositif régional de la politique de la ville : en organisant, en développant l'écoute et la parole des habitants, le Conseil régional conditionne son intervention à la participation effective de ceux-ci tant à l'élaboration des projets qu'à leur mise en œuvre et à leur suivi.

- L'enjeu de l'emploi

La bataille pour l'emploi est la préoccupation essentielle du Conseil régional. Le chômage et l'inactivité sont les fléaux qui frappent plus particulièrement certains quartiers de nos villes.

Par délibération n° 99-80 du 29 octobre 1999 du Conseil régional a fixé le cadre et les principes généraux de l'intervention régionale en faveur du droit à la ville et définit les axes prioritaires que le Conseil régional mettra en œuvre sur les territoires :

- Améliorer la vie quotidienne (gestion urbaine et prévention/sécurité),
- Assurer la cohérence des actions relatives à l'éducation, à la formation et aux activités économiques,
- Soutenir la vie associative dans les quartiers,
- Permettre l'égalité d'accès aux services publics.

Le Département :

Le Département a une expérience acquise depuis 1994 au travers de la contractualisation mise en œuvre avec les communes engagées dans des démarches urbaines complexes.

Dès lors que la politique de la ville s'applique à des territoires, le Département conscient des grands enjeux de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'un développement harmonieux du département entend pour sa part intervenir en partenariat avec les signataires du plan, selon les modalités suivantes :

- d'une part, il soutiendra les actions qui concourront à la mise en œuvre des axes stratégiques suivants, pour autant que les opérations aient été abordées à l'échelle de l'agglomération (ou des bassins d'habitat et d'emploi) à savoir :

- le développement économique et la création de zones d'activités,
- la formation professionnelle (cohérence à rechercher avec le monde de l'entreprise dans le contexte de la reprise économique),
- la politique de l'habitat notamment en ce qui concerne la construction de logements sociaux dans le respect d'un équilibre de l'offre en logements et d'un aménagement urbain cohérent,
- l'amélioration de l'offre en transports collectifs,
- les équipements culturels importants.

- d'autre part, soucieux de la prise en compte des attentes des habitants des quartiers en contrat de ville, le Département soutiendra les opérations qui répondront à une logique de proximité renforçant ainsi sa politique « lieux de vie » par l'amélioration de la qualité de vie qui se traduit par :

- Amélioration du cadre de vie : aménagement des espaces publics, réhabilitation du bâti...
- Soutien à l'animation et à l'accompagnement social développé sur ces quartiers (dont renforcement de la mobilité),
- Amélioration des services publics (création de services, accès facilité, plate-forme multi-services...)
- Mise en place d'une politique culturelle forte,
- Rapprochement de la demande et de l'offre d'emplois, développement des actions d'insertion par l'économie.

Le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles :

L'intégration des populations issues de l'immigration représente une composante essentielle et transversale des futurs contrats de ville.

Les populations immigrées ou issues de l'immigration sont fortement présentes sur les territoires de la politique de la ville.

Elles représentent une partie importante des populations en difficulté et à ce titre sont concernées par l'ensemble des mesures de droit commun et des mesures mises en place par la politique de la ville.

Elles subissent plus particulièrement des phénomènes de discrimination qui s'ajoutent aux situations d'exclusion.

Sur le plan de la démarche, les contrats de ville doivent être les lieux privilégiés de construction d'une politique publique d'intégration. Il ne s'agit pas d'identifier un chapitre d'intégration des contrats de ville mais bien de permettre la prise en compte d'un certain nombre de questions transversales dans les thématiques et territoires de la politique de la ville.

I-3. La méthodologie d'élaboration du projet.

Depuis plusieurs années, la commune de Toulon s'est engagée dans des procédures contractuelles de la politique de la ville :

- développement social des quartiers (DSQ) ;
- programme d'aménagement concerté du territoire – politique urbaine ;
- contrat de ville signé en 1994.

Le bilan présenté au comité de pilotage du 18 décembre 1998, montre que les objectifs initiaux ont été en grande partie atteints . Néanmoins, il convient de relever que :

- la sortie de ce dispositif, en 1995, du quartier de Ste-Musse a été prématurée. Elle s'est suivie d'une dégradation du bâti et de l'environnement dans un contexte de paupérisation d'une population en grande difficulté ;
- le centre ville, fortement dégradé, demeure un enjeu fort de politique de réhabilitation sociale, urbaine et économique ;
- le déclin de l'activité économique s'est poursuivi ;
- la précarisation d'une partie de la population s'est aggravée.

Dans cette période, les associations, partenaires privilégiés de la politique de la ville, ont contribué de manière efficace au maintien du tissu social et à la préservation d'un nombre important d'emplois de proximité. Elles ont montré dans leur présence quotidienne, l'importance de leurs actions, leur connaissance du terrain et la nécessité de les soutenir.

Sur la base de ce bilan et afin d'élaborer le diagnostic partagé permettant de définir les territoires d'intervention prioritaires ainsi que les programmes d'action à mettre en œuvre, un comité de direction de projet a été constitué composé des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du F.A.S. et de la commune. En février 2000, ce comité a installé 5 groupes thématiques de travail pour établir le diagnostic partagé et préparer la rédaction du contrat de ville.

Ces groupes, constitués de représentants des différentes institutions concernées, ont contribué à dresser un état des lieux général quantitatif et qualitatif.

Des rencontres ont été organisées avec les acteurs de terrain dans les quartiers et à la préfecture, elles ont permis de mieux appréhender les attentes des habitants et d'adapter en conséquence, les objectifs du contrat de ville.

La prise en compte du contenu du diagnostic partagé, des objectifs de chaque signataire, de la contribution des acteurs de terrain et des propositions issus du travail partenarial engagé depuis plusieurs mois a conduit à la conclusion d'une convention cadre contenant les principaux axes et de conventions territoriales et thématiques à mettre en œuvre dans les sites prioritaires.

II - CONVENTION CADRE

La Politique de la Ville n'est pas une politique sectorielle de plus. Elle constitue une dimension globale de toutes les politiques publiques au service d'un projet territorial. Ce n'est donc ni une politique fonctionnelle, relevant du droit commun, ni une politique catégorielle en direction des populations ciblées.

Le Contrat de Ville de Toulon étant communal, les signataires ont la volonté d'inscrire ce contrat et son développement futur dans une perspective intercommunale. A ce titre il doit dès à présent aborder les questions et enjeux de l'intercommunalité pour éviter que le périmètre réduit à la seule commune de Toulon, ne constitue une limite à la compréhension et à la résolution des problèmes.

Il convient donc, de repérer, à l'échelle de l'agglomération, de la commune des quartiers, la nature des dispositifs de droit commun déjà mis en œuvre, d'intensifier leurs effets par une gestion efficiente et adaptée aux difficultés rencontrées et de favoriser leur articulation afin d'accentuer leur synergie et par voie de conséquence leur cohérence.

Dans ce cadre, les financements de base du Contrat de Ville doivent demeurer ceux du droit commun qui seront concentrés sur les sites nécessitant des interventions au titre de la solidarité urbaine.

Une réflexion devra être engagée entre tous les partenaires afin de trouver, sur la durée du contrat et selon les compétences propres à chacun, les modalités de cette mobilisation de droit commun.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville devront être réservés aux interventions identifiées comme prioritaires par les partenaires, aux actions innovantes, à l'incitation au développement local; par des effets d'entraînement, au renforcement temporaire de certaines interventions réglementaires, à l'aide pouvant être apportée à l'émergence des projets associatifs s'inscrivant dans les orientations du contrat de ville, et enfin; à l'ingénierie de ce contrat.

La convention cadre constitue la base de mise en œuvre de la politique de la ville sur la commune de Toulon.

Elle a pour objet de promouvoir une politique concertée entre les signataires, afin de traiter les situations et les mécanismes de dévalorisation des territoires urbains et d'exclusion de leurs habitants. Son ambition est de produire une ville plus solidaire, capable d'intégrer dans la durée, toutes ses composantes en luttant contre les processus de discrimination et en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à la poursuite de ces objectifs tant à l'échelle du quartier qu'à celle de la commune et de l'agglomération.

Elle sera complétée par des conventions territoriales et des conventions thématiques et pourra faire l'objet d'avenants autant que de besoin.

II.1 - Les thématiques

La convention cadre se décline en cinq thématiques :

- Le développement économique, l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle,
- L'amélioration de l'habitat, la recomposition urbaine et la gestion urbaine de proximité,
- L'action sociale, la santé, la précarité, les droits de la femme, la famille et l'alphabétisation,
- L'éducation, la culture, le sport, les jeunes, la citoyenneté, la vie associative,
- La justice, le droit à la sécurité, la prévention de la délinquance.

et trouve son application sur les territoires suivants :

II.2 - Les territoires

- Le centre ville
- Sainte-Musse - La Closerie
- La Beaucaire
- La Florane
- Le Grand Jonquet
- Mon Paradis
- Le Pont Neuf - Pontcarral
- St Jean du Var.

III – LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

La revalorisation durable des territoires relevant du Contrat de Ville doit prendre en compte non seulement les caractéristiques physiques d'un quartier, son image et les questions économiques, mais également les problèmes rencontrés par les usagers en terme de confort, de sécurité, de qualité des services...

Il est, dans ces conditions, important d'articuler les programmes concernant l'emploi, la sécurité, l'éducation, la gestion urbaine de proximité, l'accès aux droits...aux investissements contribuant à l'amélioration significative du cadre de vie des quartiers visés par le Contrat de Ville .

Le Contrat de Ville s'efforcera de coordonner :

- des interventions de proximité au niveau des quartiers en vue d'améliorer le cadre de vie et la gestion urbaine de proximité, de réhabiliter les logements, de promouvoir le développement culturel et social, de créer et soutenir les équipements de quartier.
- des actions fortes à l'échelle de la commune afin de développer l'emploi et la formation professionnelle, de garantir l'accès aux services publics, de prévenir la délinquance, de faciliter les déplacements, de lutter contre les exclusions dans les domaines de la santé, de la culture, de l'éducation, de la justice et de l'accès au droit.

III.1 -.Développement économique, emploi, insertion et formation

Axes d'intervention :

- a) Assurer les conditions du développement économique de la ville dans le cadre d'une dynamique territoriale mise en œuvre dans l'agglomération toulonnaise :**

Constats :

- restructuration de la défense,
- réduction de l'emploi privé,
- forte concentration d'emplois dans le tertiaire,
- prédominance de l'emploi féminin,
- absence de foncier disponible pour les entreprises.

Enjeux :

- la commune échappe à la reprise économique constatée notamment dans le département et la zone d'emploi : les disparitions nettes d'emplois liées à la baisse démographique se poursuivent, affaiblissant la situation de la ville chef lieu ;
- l'importance des populations en situation de précarité, sur représentées sur le territoire communal, risque d'accroître le déséquilibre socio-économique de l'agglomération et de rendre encore plus incertain l'insertion des publics les plus éloignées de l'emploi et les moins mobiles.

Objectifs : - enrayer la régression d'emplois en favorisant le développement des atouts de la commune, notamment

- les grands travaux (hôpital, TCSP, les halles...)
- la reconversion des sous traitants de la défense
- les activités touristiques.
- construire une démarche intercommunale favorisant les synergies et les complémentarités.

Actions : - Elargir les fonctions du service de développement économique communal pour favoriser et accompagner le développement en relation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés sur le bassin d'emploi.

Participer à l'élaboration d'un projet de développement économique et social de l'agglomération toulonnaise susceptible de mobiliser autour d'un Pacte Territorial pour l'Emploi l'ensemble des acteurs du développement local et de l'emploi pour :

- améliorer la gestion locale de l'emploi
- développer l'offre d'insertion pour les personnes en difficulté
- soutenir la création, le développement et l'adaptation des entreprises
- faciliter l'émergence d'activités nouvelles.

Indicateurs de résultats :

- nombre de créations nettes d'emplois sur la commune et la zone d'emploi
- évolution du nombre de demandeurs d'emploi notamment des publics prioritaires (DELD, jeunes DELD, DE bénéficiaires du RMI et sur les sites prioritaires).
- les indicateurs d'activité propres au service communal et au pacte territorial.

b) Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi :

Constats : - 11 600 demandeurs d'emploi au 31 décembre 1999, soit 21% du chômage départemental alors que la population toulonnaise représente moins de 18% de celle du département ;

- concentration des personnes en difficulté dans certains quartiers.

Enjeux : - exode démographique notamment pour les personnes les plus qualifiées et à contrario, concentration de publics en plus grande difficulté ;

- présence de secteurs d'activité en situation de tension voir en pénurie de main d'œuvre ;
- difficultés à accompagner le développement local avec une main d'œuvre locale qualifiée et adaptée aux exigences des entreprises.

Actions : - utiliser le service personnalisé pour un « nouveau départ » mis en œuvre par l'ANPE pour accroître l'efficacité des actions de rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi ;

- mettre en place des plans d'actions dans les secteurs professionnels et à l'occasion de la réalisation des grands projets structurant le développement de la ville et de la zone, susceptibles d'offrir des opportunités d'emplois avec une action prioritaire en faveur des demandeurs habitant les quartiers ciblés dans le contrat de ville ;

- organiser une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises et aux exigences de relèvement des qualifications et des compétences des demandeurs d'emploi ;
- constituer une fonction d'observation locale du développement économique, de l'emploi, et des qualifications ;
- développer des activités nouvelles liées à la réinsertion et à la resocialisation des quartiers ciblés, en prenant en compte les caractéristiques et les aspirations des publics concernés.

Les indicateurs de résultats :

- évolution de la demande d'emploi notamment des publics prioritaires,
- les indicateurs de tension du marché du travail,
- le nombre de personnes bénéficiaires d'actions de formation,
- la localisation des embauches par rapport au lieu de résidence des personnes embauchées.

c) Réussir l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi :

Constats : - poids relativement plus important de la demande d'emploi de longue durée dans la commune (40,4% à Toulon et 35,8% dans le Var) ;
 - 29% des bénéficiaires du RMI du département sont à Toulon ;
 - 3800 jeunes suivis par la mission locale dont une majorité n'a aucune qualification professionnelle et ressort de bas niveau de formation (VI, V bis, V).

Enjeux : - sortir durablement de la marginalisation et de l'exclusion les populations les plus fragiles de la commune, et prioritairement ceux habitant les quartiers en difficulté. A cet effet la Politique de la Ville s'appuiera sur les dispositifs tels que le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), les régies de quartiers et toutes entreprises insérantes.

Objectifs :

- améliorer la capacité d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : optimiser quantitativement et qualitativement l'offre de service de la mission locale ;
- prévenir et lutter contre l'exclusion des demandeurs d'emploi adultes : réduire sensiblement le nombre de DELD et de Rmistes habitant Toulon.

Actions : - conforter la mission locale et ses actions, en particulier dans les quartiers de Ste-Musse, du Jonquet, de la Beaucaire et le centre ville ;
 - travailler la structuration de l'offre de formation pour les jeunes ;
 - accompagner l'action d'insertion vers l'emploi des jeunes en grande difficulté (TRACE) ;
 - développer les nouvelles activités pour l'emploi des jeunes, en particulier au sein de la collectivité locale ;
 - lutter contre les discriminations dont sont victimes les jeunes notamment ceux issus de l'immigration et ceux habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en développant les réseaux de parrainage ;
 - développer l'offre d'insertion par l'activité économique en s'appuyant sur les stratégies départementales ;
 - renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi des personnes en difficulté, en particulier par la mise en place d'équipes emploi-insertion ;

- améliorer la qualification par la formation et la validation des acquis professionnels de ces publics ;
- renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme ;
- améliorer quantitativement et qualitativement les parcours en contrat emploi-solidarité et en contrat emploi-consolidé ;
- mettre en place un plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) devant permettre l'amélioration de l'offre d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi, la construction de parcours plus cohérents, la facilitation des partenariats et l'implication du monde économique en faveur de ces publics.

Indicateurs de résultats :

- évolution du chômage notamment des publics prioritaires,
- nombre de jeunes bénéficiaires des mesures proposées par la mission locale.

d) Encourager la création d'activités et d'entreprises :

Constats :- une réduction du nombre d'entreprises installées sur le territoire communal ;
 - des difficultés à proposer à l'ensemble des demandeurs d'emploi des solutions d'insertion durables.

Enjeux : - favoriser le développement de la zone et de la commune et les initiatives qui y participent ;
 - enrayer le déséquilibre socio-économique constaté à l'intérieur de l'agglomération toulonnaise ;
 - permettre à des publics en difficulté une réinsertion durable ;
 - associer le monde économique à cette démarche.

Objectifs :- accroître le nombre d'entreprises créées et reprises par des demandeurs d'emploi et assurer un accompagnement pour éviter les échecs ; agir en priorité pour les publics des quartiers en difficulté ;
 - permettre aux porteurs de projets qui n'aboutissent pas ou qui échouent de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi.
 - développer une démarche intercommunale sur l'aire Toulonnaise.

Actions : - organiser un réseau d'intervenants et de prestataires en capacité de faciliter l'émergence d'activités nouvelles et d'aider les créateurs à consolider leurs projets ou à accéder à un emploi.

Indicateurs de résultats : nombre d'entreprises créées ou reprises par des demandeurs d'emploi.

III.2 - Habitat, recomposition urbaine et gestion urbaine de proximité et transport

a) Habitat et recomposition urbaine

La commune étant inscrite dans un bassin d'habitat au sein de l'agglomération toulonnaise, cette orientation nécessite fondamentalement une stratégie intercommunale, notamment dans la perspective d'une conférence intercommunale du logement social, et des actions cohérentes au sein des différentes communes.

Les opérations de renouvellement urbain et de requalification urbaine constituent un enjeu fort, que ce soit à travers la poursuite de la stratégie de réhabilitation des quartiers d'habitat social, une meilleure prise en compte des copropriétés dont certaines connaissent une dégradation avancée ou la nécessité de mettre en œuvre une politique de gestion urbaine de proximité qui garantisse aux opérations de réhabilitation une continuité en matière de gestion locative. L'approche des problèmes d'habitat suppose que soient étroitement prises en considération, les interactions entre fonctionnement du parc locatif social HLM et du parc privé qui joue un rôle croissant en tant que parc social de fait et d'accueil des ménages précarisés.

- développer une politique d'offres diversifiées de logements sociaux permettant une plus grande mixité sociale, un meilleur accès au logement et un maillage équilibré sur le territoire communal et de l'agglomération.

Une connaissance du peuplement du parc locatif est essentielle pour mettre en œuvre une offre adaptée et permettre une approche des parcours résidentiels. La prise en compte de deux bassins d'habitat de Toulon et de la Seyne-sur-Mer notamment constitue une échelle de territoire plus appropriée que celle de la seule Ville de Toulon et permet d'aller vers :

- la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat à l'échelle communale, ouvert sur l'intercommunalité dans le respect des orientations du plan départemental de logement des personnes défavorisées, favorisant une approche globale des modes d'urbanisation du fonctionnement des marchés de l'habitat et de la gestion de l'offre de logements.
- l'accroissement de l'offre de logements notamment de grands logements à loyer très social, de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, de logements destinés à l'accueil des jeunes, des personnes âgées...
- il sera étudié et mis en œuvre une politique concertée pour l'installation d'une aire pour les gens du voyage tant sur son aménagement que sa gestion qui devra être très soutenue.

b) Renouvellement urbain

Réaliser les opérations de renouvellement urbain, de réhabilitation tant dans le bâti social que dans les copropriétés en difficulté, de constructions et d'aménagement des espaces extérieurs nécessaires au changement d'image des quartiers identifiés.

A ce titre, l'opération de renouvellement urbain du Port Marchand et de la démolition de l'immeuble de "la Carte Postale" fera l'objet d'une attention particulière.

Situé à proximité immédiate du centre ville et du port, ce secteur comprend un groupe d'habitat social de 297 logements appartenant à TOULON HABITAT.

Ce groupe, et particulièrement "la Carte Postale" connaît depuis quelques années des dysfonctionnements profonds dus à l'occupation sociale, et à la structure du bâti inadaptée à une bonne qualité d'usage.

Une opération de renouvellement urbain démarrera en 2001 consistant en une requalification globale du quartier, laquelle répond à plusieurs objectifs :

- Rompre l'isolement physique et social du quartier en favorisant son intégration dans la ville (désenclavement) ;
- Permettre un développement des activités économiques et des équipements de proximité ;
- Créer les espaces urbains de qualité, intégrant la gestion du stationnement, pour favoriser son appropriation par les habitants, le développement d'une vie sociale, l'amélioration du cadre de vie ;
- Amorcer une recomposition urbaine qui permettra l'introduction d'une architecture de qualité et la création d'un paysage ample à l'échelle de la ville ;
- Permettre à TOULON HABITAT de réaliser un programme de démolition/construction qui, en cohérence avec le projet de la ville, aboutisse :
 - aux améliorations qualitatives indispensables des logements,
 - à la dédensification souhaitée sur le quartier, et à une plus grande mixité sociale, sachant que deux projets de construction de logements sociaux en centre ville sont menés parallèlement.

Le centre ville connaît une situation difficile. Différentes opérations ont été engagées depuis plusieurs années qui n'ont pas donné lieu à une dynamique d'habitat et commerciale satisfaisante. Il existe une distorsion entre une offre quantitativement forte et mal adaptée et la demande (mauvaise image, déficit d'attractivité). La trame urbaine et la typologie des logements constituent un frein pour y faire venir les familles.

Il est constaté sur le centre ville une perte de population. Une OPAH devra mieux relier l'approche technique et l'accompagnement social des ménages.

La requalification urbaine de la vieille ville demande que soit définie une stratégie forte globale intégrant les différentes interventions : restructuration urbaine, réhabilitation du bâti, aménagement des espaces publics, développement de l'offre commerciale, équipements de quartier...

c) La gestion urbaine de proximité

Il convient de distinguer les domaines relevant de la stricte compétence communale et leur champ d'application, des compétences propres aux autres acteurs que sont : l'Etat, les collectivités territoriales supra-communales et les bailleurs.

A terme, il s'agit de créer, d'améliorer ou de favoriser les conditions qui permettront aux maîtres d'ouvrage responsables de la gestion urbaine de proximité d'optimiser les modalités d'accomplissement de leurs missions respectives et d'en assurer le coût et la gestion.

Dès lors, les moyens supplémentaires exceptionnels et transitoires qui doivent être mobilisés dans le cadre de la Politique de la Ville, pour la gestion urbaine de proximité, par l'ensemble des partenaires, conjugués à la volonté politique forte d'interventions coordonnées et durables, doivent garantir un réel effet de levier sur l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers concernés.

Bien que le champs d'application de la gestion urbaine de proximité recouvre l'ensemble des territoires de la commune, c'est essentiellement dans les quartiers d'habitat social soumis au risque d'exclusion et de précarisation, que l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion urbaine doivent fournir un effort de créativité pour adapter les dispositifs au bon niveau de perception d'une population qui éprouve un réel sentiment d'abandon et qui est quotidiennement confrontée à de graves dysfonctionnements sociaux (insécurité, dégradations, incivilités...).

Pour ce qui concerne le centre ville il convient de considérer que les problématiques de la gestion urbaine de proximité doivent être distinguées de celles des grands ensembles. Ainsi, les réponses adaptées aux attentes de la population du centre ville, en terme de dispositifs, de méthodes de travail et de mobilisation des acteurs seront nécessairement différentes, puisque davantage fondées sur l'entretien des espaces publics, la propreté, les nuisances sonores nocturnes, le stationnement anarchique, etc....

La gestion urbaine de proximité est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active en assurant d'une manière permanente :

- l'entretien des espaces publics et des communs,
- le ramassage régulier des déchets,
- la qualité de l'éclairage public et de la signalisation urbaine,
- l'entretien et la maintenance en temps réel du bâti et des équipements,
- la prise en compte des préoccupations et des besoins des habitants du quartier par la présence de représentants délégués des bailleurs sociaux et de la commune en mesure d'apporter une réponse adaptée en temps réel.

Cet aspect fera l'objet d'une convention thématique de gestion urbaine de proximité avec les bailleurs sociaux sous forme d'un avenant au présent contrat.

Tout projet d'investissement d'aménagement, de réhabilitation ou de requalification urbaine devra, pour être soutenu, comporter un volet gestion urbaine de proximité.

d) Lutter contre la discrimination dans l'accès au logement

e) Moderniser et transformer les foyers des travailleurs migrants et prendre en compte le vieillissement des populations immigrées par la création de structures adaptées ;

f) Le transport

La problématique "transport" déborde largement les limites de la seule commune de Toulon et s'ancre dans une approche globale à l'échelle de l'agglomération. Le syndicat intercommunal des transports en commun de l'Agglomération Toulonnaise (SITCAT) regroupe les communes de Toulon, la Seyne-sur-mer, Ollioules, le Pradet, La Garde, La Valette-du-Var, le Revest, Saint Mandrier soit environ 299 000 personnes en 1999.

Le SITCAT a engagé une réflexion sur l'organisation de son système de déplacements dans le cadre de réalisation d'un PDU prenant en compte l'ensemble des domaines constitutifs d'une politique de transport (environnement et organisation du territoire au sein d'un périmètre élargi dépassant les limites de la commune, transports collectifs urbains, interurbains et ferroviaires, flux automobiles et de stationnement, marche à pied et usage du vélo, flux du poids lourds et organisation de la livraison).

Afin de répondre aux besoins de déplacement de population, d'amélioration des liaisons intercommunales et de dessertes des centres d'activités économiques, culturelles et de loisirs, les élus du SITCAT ont opté pour le tramway sur rails, avec un tracé de 30 km Saint-Mandrier et le Pradet traversant les communes de la Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, la Valette et la Garde, cette ligne comprenant 48 stations.

Certains quartiers doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue dans le cadre de la réalisation du TCSP. En effet, la mise en œuvre du projet doit être mise à profit pour intégrer de manière plus globale la re-dynamisation et la requalification de l'environnement urbain. Le TCSP joue un rôle de liaison inter-quartiers. Aujourd'hui la traversée de l'hyper centre est difficile et cela induit un fonctionnement en deux zones urbaines distinctes, Est et Ouest, qui affaiblit l'attractivité du centre ville. Afin de renforcer la cohésion sociale en connectant les quartiers nord-ouest de Toulon avec le cœur de ville, il est utile de renforcer les liaisons nord-sud y compris par le TCSP. Ce dernier accompagne la politique d'urbanisation, facilite la fluidité des déplacements et doit contribuer à améliorer la vitesse commerciale. Les projets de parkings relais doivent être intégrés dans le projet urbain.

Pour tout projet de transport en commun, traversant les quartiers prioritaires, les partenaires du contrat de ville seront associés aux études et auront le souci de garantir une bonne prise en compte des besoins des populations concernées.

C'est le cas en particulier sur Pont du Las, quartier sur lequel va être créée une Mairie annexe comportant également une médiathèque et des salles d'activités municipales et associatives. L'articulation et la cohérence entre la création de cet équipement et le raccordement au TCSP doivent être recherchées de façon à permettre également une redynamisation du secteur.

III.3 - Action sociale, santé, précarité, droits de la femme, famille, alphabétisation

Axes d'intervention:

a) Garantir l'accès aux droits fondamentaux :

Logement: En complément des actions précisées dans le domaine de l'habitat, le développement des dispositifs alternatifs au logement définitif notamment les résidences sociales, sera favorisé

Santé, accès aux soins: Les actions, qui visent plus particulièrement la prise en compte des populations en difficulté (personnes démunies, toxicomanes, malades de l'alcool, du SIDA), doivent se faire par la mise en place de réseaux de santé de proximité. Si l'échelle du quartier ou de la ville s'entend pour mener ces actions, leur coordination sera réalisée au niveau de l'agglomération.

Cette politique de santé et accès au soins se développera :

- en permettant l'accueil et la prise en charge des personnes les plus démunies,
- en appliquant les programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et la santé des jeunes,
- en affirmant le rôle social de l'hôpital,
- en développant les centres de cure ambulatoire et alcoologie,
- en luttant contre le saturnisme infantile,
- en mettant en place des actions de prévention dans le domaine de la santé, de la toxicomanie, de la contraception,
- en mettant en relation les associations de quartier et les structures spécialisées (organisation de l'information, échange des pratiques),
- en mettant en place des actions de prévention dans le domaine de la santé, de la lutte contre les toxicomanies, la prévention des risques infectieux et la contraception.

b) Mise en œuvre de la veille sociale

Mettre en œuvre la veille sociale telle que prévue à l'article 157.III de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions :

- en coordonnant, les différentes interventions,
- en confortant et complétant les dispositifs d'accueil et de prise en charge des publics en difficulté.

c) Prévenir toutes les conduites addictives :

- en développant le travail en réseau entre tous les acteurs concernés, de l'animation à la prise en charge spécialisée,
- en formant les professionnels de l'animation en contact avec les jeunes,
- en développant l'accueil et l'écoute des jeunes en situation de mal être,
- en développant la prévention en coordination avec le plan départemental de lutte contre les toxicomanies.

d) Compléter les dispositifs existants dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme :

- en développant des actions d'alphabétisation pour les primo arrivants,
- en développant des dispositifs complétant le droit commun destiné aux personnes en recherche d'emploi, en développant l'apprentissage de la langue française,
- par la mise en œuvre d'actions sur des secteurs où la vie associative est peu développée et sur les nouveaux quartiers du contrat de ville.

e) Promouvoir l'offre d'accompagnement

Promouvoir, en l'articulant avec les politiques sectorielles, un maillage de l'offre d'accompagnement des populations en grande exclusion, dans les domaines de la prévention, de la santé, de l'éducation et de la culture ;

f) Réaffirmer et soutenir la fonction parentale :

- en développant des activités et des lieux ressource destinés à aider les parents rencontrant des difficultés éducatives,
- en faisant participer les parents aux actions mises en œuvre pour et avec les jeunes,
- en accompagnant les jeunes mères et les jeunes couples,
- en mettant en place des actions favorisant le lien entre générations.

g) Accueil des gens du voyage

Aménager un terrain destiné à l'accueil des gens du voyage avec mise en œuvre d'une gestion adaptée.

h) Accompagner le public jeunes en difficulté (16-25 ans) dans des trajectoires d'insertion socioprofessionnelles :

- en leur assurant une prise en charge globale,
- en soutenant les actions d'accueil, d'écoute et de médiation,
- en coordonnant les acteurs,
- en mettant en œuvre des actions pour les jeunes en errance,
- en recherchant des solutions aux problèmes de logement des jeunes.

III.4 - Éducation, culture, sport, jeunesse, citoyenneté, vie associative

L'éducation est un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Elle constitue à ce titre un des enjeux prioritaires de la politique de la ville. La mobilisation et l'engagement de l'Education Nationale est le socle sur lequel pourra se développer ce volet thématique.

Axes d'intervention :

- 1 - préserver et/ou rétablir la mixité sociale dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents ;
- 2 - aménager les locaux scolaires pour un meilleur accueil pendant et en dehors du temps scolaire ;
- 3 - développer et coordonner les actions d'accompagnement scolaire ;
- 4 - développer les actions de prévention de la violence ;
- 5 - développer les relations avec l'environnement culturel, sportif, scientifique, technologique et économique ;
- 6 - assurer l'articulation entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- 7 - mettre en place des dispositifs relais qui visent à rescolariser les collégiens en difficulté

- 8 - resserrer les liens de l'école avec les parents et conforter les parents dans leur rôle éducatif et social ;
- 9 - développer l'accès aux loisirs et aux activités sportives et culturelles notamment par la réalisation des équipements de proximité nécessaires et la participation des utilisateurs à leur gestion ;
- 10 - soutenir la vie associative notamment par la réalisation, la mise à disposition, la rénovation des locaux destinés aux jeunes et aux associations ;
- 11 - développer les centres de loisirs de proximité ;
- 12 - développer l'information des jeunes et le raccordement au réseau des bureaux et points d'information jeunesse ;
- 13 - engager une réflexion sur la création d'espaces de rencontres afin de définir les interactions entre le champ artistique, le champ culturel et le champ social ; affirmer les missions culturelles (sensibilisation, pratiques, diffusion ...) des équipements de proximité ;
- 14 - développer l'accueil des primo arrivants et l'apprentissage de la langue française ;
- 15 - élaborer et mettre en œuvre un contrat éducatif local ;
- 16 - favoriser l'accueil des enfants de 2 ans ;
- 17 - Développer les dispositifs de garde d'enfants et les structures d'accueil ;
- 18 - développer le tutorat des collégiens par des jeunes diplômés du quartier.

Concernant la culture, l'Aire de Toulon–La Seyne-Sur-Mer et l'ensemble de l'agglomération Toulonnaise disposent d'établissements culturels institutionnels dont les moyens et les missions pourraient être optimisés dans le cadre d'une politique d'agglomération en élargissant l'offre, en favorisant l'accès et en s'orientant vers des publics en difficulté.

Il s'agira également de tendre par cette démarche à favoriser une cohérence de l'action culturelle créant une synergie entre équipements sur lesquels les actions dans les quartiers pourraient s'appuyer.

III.5 - Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance

La circulaire du 29 mars 1994 relative à la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité en milieu urbain, fait de cette politique, une partie intégrante de la politique de la ville. Complément indispensable de la politique engagée en matière de sécurité publique, elle s'inscrit dans les objectifs fixés dans les domaines de l'habitat, de l'éducation, de la culture, de l'emploi, de la lutte contre les discriminations, du maintien et de l'implantation des services publics de proximité.

Axes d'intervention :

- 1 - développement de la médiation de jour et de nuit;
- 2 - prévention de la violence dans et à proximité des établissements scolaires
- 3 - développement de l'accès au droit et à la citoyenneté avec notamment le renforcement de l'activité de la maison de la justice et du droit, la mise en œuvre d'actions d'information des habitants sur les différentes procédures applicables, l'organisation de rencontres et d'échanges entre les habitants les associations et les services de police, de justice et institutions spécialisées ;
- 4 - aides aux victimes d'infraction ;
- 5 - actions auprès des mineurs en danger et des mineurs délinquants ;

- 6 - accompagnement des sortants de prison ;
- 7 - organisation d'activités spécifiques au bénéfice des mineurs incarcérés ;
- 8 - amélioration de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- 9 - renforcement de la prévention spécialisée.
- 10 - poursuivre l'élaboration et mettre en œuvre un contrat local de sécurité.

Aux actions transversales qui s'appliquent à l'ensemble des sites politiques de la ville, s'ajoutent les objectifs et programmes d'action particuliers à chaque quartier.

IV- LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

IV.1 - Le centre ville

Cœur historique de la ville, le quartier de la vieille ville, du boulevard de Strasbourg au nord à l'avenue de la République au sud, des portes d'Italie à l'est à la place d'Armes à l'ouest, compte 7500 logements sur 23 hectares et 9923 habitants (recensement 90). Considéré en récession économique, en difficulté sociale, avec un bâti fortement dégradé et la présence d'une population fragilisée et isolée., il est inscrit en dispositif politique de la ville depuis 1987.

Dans ce cadre ont été réalisés:

- la réhabilitation de près de 2 000 logements ;
- la construction d'un lycée régional hôtelier ;
- la restructuration des îlots les Riaux, St Louis ;
- l'aménagement de la poste de la Maison des Têtes.

Le bilan de la restructuration du centre ville et des procédures mises en place PRI et O.P.A.H permet de constater sur le cœur du centre ancien un nombre important de logements vacants, de petite taille, de typologie non adaptée à la demande. Ce constat résulte notamment, d'une structure foncière serrée et d'une structure urbaine peu aérée (insalubrité et inconfort des logements). La vie économique et commerciale est en déclin La requalification du centre ville est donc un enjeu essentiel, à la réalisation duquel doit contribuer le contrat de ville.

Axes d'intervention:

- soutien à la vie associative et particulièrement aux projets initiés par les jeunes adultes au bénéfice des adolescents et préadolescents (La Visitation) avec mise à disposition de locaux adaptés et cofinancement des activités s'inscrivant dans les objectifs de la politique de la ville ;
- aménagement d'équipements sportifs de proximité;
- poursuite de l'action d'accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté, expérimentée en 1999 ;
- actions de prévention et opérations de médiation de jour et de nuit pour lutter contre le sentiment d'insécurité (îlot de l'Equerre, des Riaux, La Visitation) ;
- développement par les bailleurs publics d'une gestion de proximité permettant la prise en compte et le traitement en temps réel des travaux de maintenance et d'entretien ;
- poursuite de la réhabilitation des logements anciens de manière cohérente sur le plan géographique, social et économique avec aménagement concomitant des espaces extérieurs (rues, placettes)
- poursuite de la construction du groupe scolaire St Louis, avec ouverture des locaux polyvalents sur le quartier.
- requalification de l'espace commercial.
- Achever la restructuration de l'îlot de l'Equerre

- Réaliser une étude exhaustive permettant d'élaborer un projet urbain avec un programme d'intervention global sur le centre ancien de manière à lui rendre sa vocation naturelle de centre ville par des actions portant notamment sur :
 - le développement économique et la redynamisation des activités commerciales,
 - la réhabilitation du bâti, l'aménagement des espaces publics et la réalisation d'espaces verts,
 - la qualité de l'environnement et l'attractivité touristique
 - le développement culturel,
 - la revalorisation du bâti d'intérêt architectural.

A nouveau inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville , il est nécessaire que les enjeux soient redéfinis à travers un projet urbain répondant aux besoins d'un centre ville et mis en cohérence avec la vie sociale et économique de ce quartier.

C'est en cela qu'une étude particulière sera programmée en vue d'une convention territoriale.

IV.2 - Quartier Sainte-Musse - La Closerie

Le quartier de **Sainte-Musse** est situé en zone de redynamisation urbaine, à cinq kilomètres du centre ville de Toulon, il compte environ 5 500 habitants et se trouve en périphérie Est de la commune, dans le 9^{ème} canton. Il est limitrophe des communes de la Valette et de la Garde, bordé au nord par l'autoroute A 57, au sud, par la voie ferrée Toulon-Nice. Le quartier est accessible directement à partir de l'échangeur de la Valette et de la R.D. 559 Toulon-Le Pradet. Le boulevard des Armaris, axe principal Nord/Sud du quartier, relie ces deux voies. Le collège et les écoles qui s'y trouvent sont inscrites en zone d'éducation prioritaire.

Le quartier de Sainte-Musse ne se trouve pas trop affecté par sa localisation et ne présente donc pas de difficultés d'insertion urbaine particulière mais il est sous équipé en commerces et services.

Après la réhabilitation des cités des Oeillets et Oeillets Extension, de la Poncette, il est sorti du précédent contrat de ville sans que les outils nécessaires à l'accompagnement de cette mesure aient été mis en place. Les principales caractéristiques à prendre en compte dans la définition d'un programme d'intervention qui relèvent de la lutte contre les ségrégations urbaine et sociale et du renouvellement urbain sont :

- une population qui se paupérise ;
- la dégradation des cités réhabilitées
- l'absence de gestion urbaine adaptée
- la situation fortement dégradée de la copropriété la Grande Plaine
- la présence d'un lycée d'enseignement technique de qualité non ouvert sur le quartier;
- le départ du quartier des assistantes sociales souligné par l'ensemble des associations ;
- l'absence de locaux associatifs suffisants et la fonction à redéfinir de la maison de quartier ;
- l'état d'abandon de la plaine de jeux et l'enclavement du COSEC qui pourrait servir d'équipement de proximité ;
- la nécessité d'aménager un bassin de rétention pour recueillir les eaux pluviales du ruisseau de Ste-Musse en forte crue, avec travaux spécifiques permettant son utilisation en aire de jeux ;
- réflexion sur l'impact dans le quartier de l'implantation de l'hôpital en projet de construction;

- la présence du centre commercial à revitaliser ;
- la création de la ligne TCSP et du parc relais de Sainte-Musse au lieu et place de l'actuel marché de gros ;
- la recrudescence des actes de délinquance.

Le quartier de Ste Musse est appelé également à connaître dans l'avenir de grandes transformations (en particulier à travers l'hypothèse du transfert de l'hôpital de Font Pré en lieu et place des terrains de la foire et l'installation d'un dépôt du SITCAT et du parking relais). Une prise en compte globale des dynamiques du quartier et la recherche d'une mise en cohérence des différents projets dans un souci de cohésion sociale et de re-dynamisation urbaine apparaît comme un objectif prioritaire.

Dans ce contexte, il convient de prendre très rapidement les mesures de nature à répondre aux premiers objectifs et dans le même temps d'engager les démarches d'élaboration d'un projet global intégrant les opérations programmées à plus long terme dans une logique de retour définitif de ce quartier au droit commun de la ville et de sa gestion.

Axes d'intervention:

- 1 - soutien à la vie associative avec mise à disposition gratuite de locaux adaptés dont une maison de quartier permettant les activités collectives, les rencontres associatives, les manifestations festives et culturelles (avec signature de conventions de mise à disposition et modalités de gestion communes et concertées) et cofinancement des activités s'inscrivant dans les objectifs du contrat de ville ;
- 2-- aménagement de la plaine des jeux avec entretien et gestion quotidiens ,
- 3 - lancement de l'étude diagnostic et de restructuration de la copropriété « la Grande Plaine » ;
- 4 - élargissement des conditions d'ouverture du COSEC aux associations du quartier ;
- 5 - poursuite de l'action d'accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté domiciliés dans le quartier ;
- 6 - mise en place concertée des mesures relevant de la gestion urbaine de proximité ;
- 7 - mise en place de la police de proximité ;
- 8 - adaptation du plateau sportif scolaire et ouverture sur le quartier ;
- 9 - étude pour la création d'un équipement pour l'accueil de la petite enfance dans le quartier
- 10 - présence des partenaires sociaux ou organisations de permanence dans le quartier.
- 11 - Réalisation des études et travaux préparatoires de la convention territoriale incluant les éléments du diagnostic et l'ensemble des projets à court et moyen terme afin de traiter tous les aspects caractéristiques du quartier.

La Closerie : Située à moins de 400 mètres de la place Béguin, cœur du quartier de la Serinette, la Closerie compte 310 logements pour 655 résidents et occupe une position dominante sur le versant nord-est de la colline la Serinette . La rue Fély Mouttet, voie en lacet à forte déclivité (10 à 12 %) qui traverse la cité, est en quelque sorte un obstacle aux flux inter quartiers . Sa position et sa voirie sont perçues comme des handicaps.

En raison d'une population fragilisée présentant des caractéristiques identiques à celles des cités en contrat de ville, de la manifestation d'actes d'incivilité et des phénomènes de dégradations dans la tour, différentes réunions de travail avec l'association « mieux vivre à la

Serinette » en présence des services de l'Etat, du conseil général et de l'équipe opérationnelle du contrat de ville ont eu lieu et ont permis de mettre en exergue les tensions sociales qui existent dans cette cité et l'image négative qu'elle génère .

Du fait de ces éléments, les habitants de cette cité se sentent marginalisés par rapport aux résidents des copropriétés voisines.

Les axes d'intervention à privilégier :

- soutenir et fédérer la vie associative au quartier élargi (Ste-Musse),
- développer la gestion urbaine de proximité,
- mettre à disposition ou créer des équipements de proximité,
- réaliser une étude d'occupation sociale,
- développer l'accompagnement scolaire,
- permettre aux adolescents d'accéder aux activités sportives et de loisirs.

IV.3 - La Beaucaire

Située à l'ouest, à cinq kilomètres du centre de la ville, le quartier de la Beaucaire, limitrophe de la commune d'Ollioules, compte 4 400 habitants au recensement 1990, avec le repeuplement consécutif à la réhabilitation des tours une estimation de 5 500 habitants peut être admise.

Maillé à la RN 8 Toulon Marseille, à l'échangeur autoroutier A 50 et desservi par la ligne principale du réseau de transport en commun, ce quartier est facilement accessible. Le 1er avril 1992, sur présentation d'un dossier de réhabilitation et de recomposition urbaine par Toulon Habitat, ce quartier en difficulté sociale a été retenu par l'Union Nationale des HLM et inscrit dans l'opération « 50 quartiers » ce qui a motivé sa prise en compte dans le précédent contrat de ville.

Dans ce cadre ont été réalisés :

- des aménagements des espaces extérieurs et de la voirie;
- un bureau de police;
- un bureau de poste ;
- la réhabilitation en logements des cinq niveaux bas de la tour 81
- l'aménagement de la galerie est.

A poursuivre ou à mettre en œuvre :

- aménagement de la galerie commerciale ouest ;
- création d'un terrain de sport ;
- création d'une maison de quartier et la mise à disposition de locaux associatifs adaptés ;
- développement d'une gestion urbaine de proximité ;
- soutien de l'activité du pôle emploi informel constitué par la mission locale, l'association d'aide aux demandeurs d'emploi, l'association d'accompagnement à la création d'entreprises ;
- le soutien aux associations ;
- aménagement de la mairie annexe dans les locaux de l'ancienne poste.

IV.4 - La Florane

Situé à l'ouest de la commune au nord de la Beaucaire, le secteur retenu dans la géographie du contrat de ville est compris dans un quadrilatère délimité au nord par le chemin de Montserrat

(voie d'accès à Chateuvallon), à l'est par la rue Bonfante, au sud par le chemin de Forgentier et à l'ouest par la limite communale Toulon Ollioules. Il regroupe trois cités d'habitat social :

La Florane, propriété de l'office communal d'H.L.M., construite de part et d'autre de la rue Bonfante en deux groupes : 424 logements construits en 1972, 80 logements construits en 1976 ;

Les logis de Chateuvallon, chemin de Montserrat, propriété de 288 logements construits en 1974 par Provence Logis ;

La Cigalière, chemin de Montserrat, propriété de 51 logements construits en 1992 par l'OPDHLM du Var. L'accès aux immeubles de la Cigalière, bâtis sur la commune d'Ollioules, se fait par la voie des logis de Chateuvallon.

Ce quartier est desservi par 2 lignes du réseau de transports en commun du Sitcat. Les activités commerciales et de services sont principalement regroupées au carrefour Forgentier-Bonfante ; au quotidien, elles répondent aux besoins de première nécessité.

Les perspectives du quartier au regard des plans d'occupation des sols de Toulon et d'Ollioules

Impact sur la circulation inter quartiers

Hormis des élargissements ponctuels des chemins Forgentier-Montserrat et de la rue Bonfante prévus par le POS de Toulon, le POS de la commune d'Ollioules réserve des terrains pour créer une voie dont le tenant est le chemin de Forgentier au nord et l'aboutissant, l'avenue Albert Camus au sud. Cette voie doit permettre l'urbanisation de terrains ollioulais enserrés entre les quartiers de la Beaucaire et de Valbertrand. A son débouché sur le chemin de forgentier, elle traverse les terrains de la ville de Toulon dits « ferme de Roumanie », terrains pressentis pour être aménagés en équipements sportifs.

Impact sur l'environnement

En bordure nord du chemin de Forgentier, un emplacement réservé de 2980 m² est affecté à la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales. Le parc de la Florane, dans lequel sont situés la mairie annexe, la halte garderie, le foyer des anciens, est protégé par la législation relative aux espaces boisés, de même que les parcelles des collines qui dominent, à l'ouest, le groupe scolaire de la Florane.

Axes d'intervention

- les groupes Cigalière et Logis de Chateuvallon, de construction relativement récente, ne nécessitent pas de réhabilitation lourde.
- la réhabilitation de la Florane est engagée dans le cadre de la convention signée entre la commune de Toulon et Toulon Habitat en 1988. Le traitement des extérieurs, non pris en compte dans ce protocole, doit accompagner la réhabilitation avec notamment la remise en état de l'aire de jeux et de ses abords, seul espace ludique de la cité. Les modalités d'une gestion urbaine de proximité adaptée doivent également être mises en œuvre.
- soutenir la vie associative notamment par l'ouverture et la mise à disposition de lieux associatifs.
- mise en place d'une permanence de la mission locale destinée à l'accueil et l'orientation des jeunes les plus en difficulté.

- réflexion sur le devenir, chemin de Montserrat, des anciennes serres situées sur une parcelle de 1654 m² de la cité de la Florane, en cours de cession à la ville de Toulon par Toulon Habitat (jardin familial, équipements publics,..).
- la Ferme de Roumanie : l'aménagement et la gestion d'un complexe sportif (aire de glisse) sur ce terrain doivent être définis au regard des besoins spécifiques des quartiers nord-ouest de Toulon, aussi bien en tant qu'équipements de proximité que de lien inter quartiers.

IV.5 - Le grand Jonquet

Situé à l'entrée de la vallée du Las, à trois kilomètres du centre ville, le quartier du grand Jonquet est traversé par la route départementale N°46 qui contourne Toulon par le nord du Faron, il présente un tissu urbain sans réelle unité, les immeubles barre (R + 16) côtoient un petit pavillonnaire, lotissement des années 30.

Il regroupe 3 cités d'habitat social, construites dans les années 60:

La Baume, 114 logements, propriété de la LOGIREM,

Le Jonquet, 312 logements, propriété de l'OPCHLM Toulon-Habitat,

Le Guynemer, 156 logements, propriété de l'OPDHLM du Var.

Le diagnostic social urbain, réalisé en 1995, est toujours d'actualité, il relevait que « le noyau du Jonquet apparaît comme étant en position de quartier à part entière, mais n'ayant pas profité de sa position stratégique dans l'armature ouest-toulonnaise » et il préconisait, dans le cadre d'un projet global, notamment :

- la modification du projet de la voie de contournement du Faron,
- l'ouverture du parc Burnett au public,
- la mise à disposition de la maison Burnett aux associations, la réhabilitation des cités Jonquet et Guynemer avec une démolition partielle et l'aménagement des espaces extérieurs,
- le développement et le soutien à la vie associative,
- le développement de l'activité économique,
- la création d'un équipement généraliste à caractère socioculturel,
- le renforcement de la présence des services publics.

Sur cette base ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- la réhabilitation du Jonquet et des espaces extérieurs,
- après démolition partielle, la réhabilitation du Guynemer avec création de 600 m² de locaux associatifs,
- l'installation de l'association « les Amis de François » dans un local qui fait fonction de centre de ressources pour le quartier,

- l'aménagement du parc Burnett par le conseil général hors contrat de ville.

Sont à poursuivre ou à mettre en œuvre :

- la poursuite du soutien à la vie associative et au développement des associations avec mise à disposition de locaux adaptés,
- la poursuite de l'action de médiation de nuit,
- l'aménagement des espaces extérieurs du Guynemer et de la Baume,
- l'aménagement du local associatif de la Baume,
- les travaux de restructuration avec locaux polyvalents ouverts sur le quartier des écoles préélémentaire et élémentaire,
- la réhabilitation du stade,
- la création d'un pôle de services, constitué autour de deux axes d'intervention, jeunes et services aux habitants, permettant d'instaurer un centre de vie dans le quartier,
- la création d'un CLSH de proximité,
- la réalisation de la voie de contournement en lien avec le plan de déplacement urbain, sur l'organisation urbaine et la vie du quartier, il est essentiel que l'option retenue soit rapidement déterminée,
- l'aménagement de la maison Burnett, en cours d'acquisition par le conseil général,
- le développement économique et le soutien à l'installation de commerces de proximité,
- l'amélioration de la desserte du quartier par les transports en commun.

A noter que dans le cadre de l'application du programme régional de santé des enfants et des jeunes, le quartier du grand Jonquet a été retenu comme site expérimental pour le département du Var. L'objectif de l'Etat est de réduire de 50% la proportion d'enfants présentant des problèmes de développement à l'entrée à l'école élémentaire.

IV.6 - Mon Paradis

Située à l'ouest de la commune, à 4,2 kilomètres du centre ville et à 2,5 kilomètres du Pont du Las, la cité jouit d'un environnement naturel de qualité.

Accessible par le chemin de Forgentier, elle est desservie par le réseau de transport en commun.

Ce groupe d'habitat social qui appartient à Toulon-Habitat, comprend 216 logements. Il connaît depuis quelques années des dysfonctionnements profonds et des phénomènes de délinquance aggravés par sa situation géographique enclavée.

A flanc de colline, les dix bâtiments ne possèdent qu'un seul accès sur la voirie urbaine et la circulation interne est inadaptée.

La cité est enclavée et vétuste, la présence d'un parking aérien désaffecté de 200 places entretient le sentiment d'insécurité, 32% des logements sont vacants et les dégradations sont importantes.

Dans ce contexte, la prise de conscience collective de la nécessité d'un traitement global des difficultés rencontrées, a conduit le bailleur, les institutions, les locataires, les jeunes de la cité, des associations, à se rencontrer pour élaborer ensemble un projet de renouvellement urbain complet :

- restructuration des bâtiments (changement d'usage des logements semi-enterrés, démolition partielle de logements),
- démolition du parking aérien,
- ouverture d'accès pour le désenclavement de la cité,

- aménagement d'une aire de jeux et d'un équipement sportif de proximité à l'occasion de la construction d'un bassin de rétention,
- aménagement des espaces extérieurs,
- soutien au développement d'un tissu associatif,
- actions d'accompagnement scolaire et activités périscolaires.

Axes d'intervention

- poursuite du soutien à la vie associative avec mise à disposition de locaux adaptés,
- présence du bailleur et gestion de l'entretien courant dans la période précédant la réhabilitation,
- mise en œuvre coordonnée et cohérente des différentes opérations de renouvellement urbain par les maîtrises d'ouvrage concernées (Toulon habitat et commune),
- réalisation des opérations de renouvellement urbain.

IV.7 - Pont-Neuf -Pontcarral

Situé à l'ouest de la commune dans le 2ème canton, le quartier se trouve dans un triangle délimité :

- au nord, par le boulevard Edouard Herriot (RN 8 Toulon Marseille, parallèle au sud de la voie ferrée Paris-Vintimille),
- au sud-ouest, par la rue Descartes, bretelle d'accès de la RN 8 à l'autoroute A50, vers Marseille ou le centre ville de Toulon via l'échangeur de Lagoubran,
- au sud-est, par la rue Jean Charcot, voie d'accès des quartiers de la vallée du Las à l'autoroute A50, tronçon de la future voie de contournement de Toulon par le nord Faron, voie à sens unique sur la rive droite de la rivière neuve.

Le boulevard Edouard Herriot est l'axe principal de transport en commun du SITCAT - La Valette - Centre ville de Toulon – La Beaucaire (ligne n°1).

Ce quartier est sous le vent de l'usine d'incinération qui traite, au sud de l'A50, les déchets urbains de 19 communes du SITTOMAT.

Le bâti de ce quartier est composé d'habitat collectif et pavillonnaire.

Le bâti collectif est constitué principalement par trois groupes :

- **la résidence Pontcarral**, copropriété de 316 logements, cité sociale de fait,
- **le Jean Charcot**, propriété de l'OPDHLM comptant 38 logements,
- **la Chapelle**, propriété de Toulon Habitat, comprenant 81 logements.

Le secteur pavillonnaire est ancien.

Les activités commerciales et de services sont essentiellement regroupées le long du boulevard Edouard Herriot. Au quotidien, elles répondent aux besoins de première nécessité.

La copropriété Pontcarral

Les 316 logements de cette copropriété, construite dans les années 1970, se répartissent en 2 barres et différentes annexes :

- la première mesure 125 mètres de long et comprend 13 étages sur rez-de-chaussée,
- la seconde, de hauteur identique, mesure 72 mètres de long,

- un petit immeuble de R + 4,
- 3 séries de box,
- un centre commercial de 3 boutiques sur 220 m²,
- des espaces de jeux : terrain de tennis, de hand, de volley, de détente et d'aires ombragées.

La construction de l'autoroute et de la bretelle de raccordement ont fait disparaître un terrain de foot et un espace boisé qui servaient de lieux de jeux éloignés des habitations.

La dégradation de cette copropriété, amorcée depuis une quinzaine d'années, se confirme. Toutes les boutiques du centre commercial sont fermées depuis plusieurs années. Formant un lot de la copropriété, ces locaux, mis en vente par le propriétaire, ne trouvent pas acquéreur.

Faute de maintenance, d'un coût trop élevé pour les résidents, les équipements sportifs ne sont plus praticables. Récemment repérée comme étant une copropriété en grande difficulté, une analyse de la situation de cette résidence a été commandée par la direction de l'équipement au centre d'études techniques de l'équipement. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2000.

Les perspectives du quartier au regard du plan d'occupation des sols

Le POS prévoit des aménagements urbains dont la réalisation aura, à terme, un impact :

- sur l'activité économique : restructuration de l'entrée du Pont Neuf pour la réalisation de la ligne 1 du TCSP ;
- sur l'environnement: en bordure du Boulevard Edouard Herriot, aménagement d'un espace vert de 1613 m², sur les parcelles bâties jouxtant la Chapelle Notre Dame de la Nativité. Mise à disposition par l'Evêché, la chapelle est la salle d'entraînement du judo club de l'Escaillon. Sur l'initiative des habitants du quartier Pont Neuf Escaillon, le gros œuvre fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation par les habitants eux-mêmes.

Axes d'intervention :

- Mettre en œuvre les mesures de requalification du bâti et des espaces extérieurs de la copropriété Pontcarral ;
- Aménager les espaces extérieurs, les espaces de jeux et de détente, le stationnement des véhicules ;
- Assurer le développement d'une activité commerciale de proximité en permettant la réouverture de locaux commerciaux ;
- Réaliser une étude d'occupation sociale de la copropriété Pontcarral en lien avec le FAS afin de définir la nature des actions à entreprendre en relation avec les habitants et les associations du quartier ;
- Développer des activités d'accueil et d'animation des enfants et des adolescents
- Développer les actions d'accompagnement scolaire en relation avec les établissements scolaires et les familles ;
- Soutenir la vie associative du quartier et faciliter la coordination des actions mises en œuvre ;
- Développer l'activité de la mission locale vis à vis des jeunes adultes.

IV.8 – Saint Jean du Var

Saint Jean du Var, à 1,6 kilomètres à l'est du centre ville, est un centre secondaire à part entière qui compte 11 844 habitants.

Quartier linéaire s'étalant le long des 800 mètres du boulevard Maréchal Joffre, il est bloqué au Nord par la voie ferrée Toulon Nice, au Sud par l'Autoroute A57, Avenue Général Weygand.

Construit de manière continue, sans que la hauteur des immeubles n'excède R+3, en bordure de l'ancienne RN8, son urbanisme, de part et d'autre en arrière de cette frontale, est hétérogène. Des immeubles collectifs récents (jusqu'à R+7) côtoient du pavillonnaire ancien.

La population est en diminution de 1075 habitants entre les recensements de 1982 (12 919) et 1990 (11 844).

Les revenus sont de plus en plus précaires, fragilisés par le chômage.

Bien que doté de tous les équipements, ce quartier présente à la fois des caractéristiques préoccupantes : dégradation du bâti, inconfort des logements qui entraîne une dévalorisation du patrimoine privé et une paupérisation de la population et des opportunités : restructuration du groupe scolaire, traversée de la ligne du n°1 du TCSP, une révision du POS.

L'articulation nécessaire entre transport et requalification / redynamisation urbaine concerne également le quartier de St Jean du Var qui semble confronté à un processus de paupérisation et de vieillissement tout autant qu'à des problèmes de fluidité des déplacements, de difficulté de stationnement ou encore de déclin commercial. Le futur passage du TCSP, articulé à une approche globale sur les dynamiques de ce territoire, pourrait favoriser la décongestion du quartier et renforcer l'attractivité résidentielle et commerciale.

Axe d'intervention :

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser rapidement un diagnostic social et urbain et une étude de restructuration urbaine avant 2002, permettant de définir un programme d'intervention qui fera l'objet d'une convention territoriale. Puis de mettre en œuvre le plus tôt possible ce projet de développement et de cohésion sociale.

Dès 2001, en s'appuyant sur la connaissance de la problématique de ce quartier (cf. études antérieures), le contrat de ville soutiendra toutes les actions susceptibles de participer à la lutte contre les exclusions.

V – LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LE SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF

V.1 - La participation des habitants

La participation des habitants est un enjeu essentiel de la politique de la ville, elle est le garant de l'adéquation entre les opérations engagées et la nature des besoins à satisfaire et des difficultés à traiter.

Elle constitue un moyen de renouvellement des pratiques institutionnelles en ce sens qu'elle participe à la valorisation des initiatives des habitants et à leur association à l'action publique.

Elle prendra la forme :

- de la pérennisation des rencontres organisées avec les associations dans le cadre de la préparation du contrat de ville afin de les associer à la mise en œuvre, l'évaluation, les réorientations nécessaires ;
- de la mise en place d'un fonds de participation des habitants pour assurer le cofinancement de petits projets favorisant le lien social ;
- de l'organisation de concertations directes des habitants pour la définition des projets d'investissements intéressant la vie du quartier et programmés dans le cadre de la politique de la ville ;
- d'un renforcement de la présence sur le terrain des membres de l'équipe DSU et des représentants des signataires du contrat de ville .

Les actions permettant le soutien et le développement des initiatives permettant l'expression des habitants seront favorisés.

A cet effet, il sera institué par quartier une **commission locale de concertation** réunissant les associations du site concerné, les agents de terrain des institutions et les personnes ressources ou qualifiées du quartier.

Ces commissions coprésidées par les représentants des signataires et animées par l'équipe opérationnelle Politique de la Ville :

- examineront tous les projets concernant leur quartier,
- participeront à l'élaboration de la programmation annuelle ou pluri annuelle concernant leur site et aux procédures d'évaluation,
- seront consultées sur tout problème les concernant.

Au niveau de la Ville, il pourrait être envisagé un lieu de concertation impliquant le monde associatif et les institutions sociales pour la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville et son ajustement nécessaire.

V-2 - Le soutien au mouvement associatif

Il sera mis en place par thème ou par territoire une coordination des associations participant à la mise en œuvre du Contrat de Ville afin de mutualiser les moyens, d'optimiser les ressources et d'éviter la dispersion de ressources humaines et financières.

Parallèlement, la professionnalisation des associations sera favorisée à travers la formation des administrateurs et des salariés, le soutien technique au montage des projets, l'aide au suivi et outils d'évaluation.

VI - LES MODALITES DU PARTENARIAT

VI.1 - . La gouvernance du contrat de ville

Les modalités de conduite conditionnent la réussite du contrat de ville et assureront la qualité de la démarche partenariale voulue par ses signataires.

Le dispositif retenu doit répondre à un certain nombre d'exigences et distinguer un niveau de pilotage et un niveau d'animation d'ensemble.

Chaque année, après un bilan d'étape sur le déroulement du contrat de ville, une programmation ciblée sur les priorités affichées pour l'année à venir, sera lancée après adoption par le comité de pilotage.

VI.2 - Le pilotage du projet

a) Le comité de pilotage

Il a pour rôle de :

- définir les priorités de mise en œuvre des orientations du contrat de ville,
- organiser la combinaison des différentes échelles d'intervention de terrain,
- mobiliser davantage les politiques de droit commun et mettre en cohérence les procédures et dispositifs d'actions publiques,
- décider de la mise en place des équipes d'ingénierie et de M. O. U. S.,
- s'assurer de la présence régulière sur le terrain de ses représentants,
- mettre en place un dispositif d'évaluation et prendre en compte ses résultats pour réajuster les orientations si nécessaire,
- d'arrêter les programmations annuelles (fonctionnement et investissement).

Les décisions d'attribution de subventions sont instruites selon les procédures propres à chaque partenaire.

Il se compose :

- de l'Etat représenté par le Préfet du département du Var,
- de la Commune de Toulon représentée par son Maire,
- de la Région PACA représenté par son Président,
- du Département du var représenté par son Président,
- du F.A.S. représenté par son Délégué régional,

ou de leurs représentants.

b) Le comité technique :

Conçu pour accompagner et venir en appui au comité de pilotage, le comité technique a pour mission :

- de constituer un lieu d'échange, de cohérence et de proposition autour de la mise en œuvre du contrat de ville (articulations politiques de droit commun et politique de la ville, mise en cohérence des divers dispositifs partenariaux locaux),
- d'examiner les projets de façon partagée après les instructions effectuées au sein de chaque institution et de préparer les programmations,

- d'assurer la coordination opérationnelle des décisions du comité de pilotage,
- d'examiner les résultats de l'évaluation et faire si nécessaire les propositions de réorientation.

Ce comité technique est composé :

- d'un représentant des différents signataires,
- d'un ou deux représentants des organismes bailleurs,
- du chef de projet.

Il se réunit au minimum tous les deux mois.

c) L'équipe opérationnelle :

Co-mandatée par les signataires du contrat de ville elle a pour mission :

- de préparer et de suivre les réunions du comité de pilotage et du comité technique,
- d'impulser, proposer et coordonner l'ensemble des actions définies par le comité de pilotage,
- d'assurer la vérification des dossiers de demande de subvention, le suivi de la procédure d'examen des projets et d'assurer la coordination entre l'ensemble des services concernés, les conditions de réalisation de chaque opération et le respect de la finalité des financements publics accordés,
- d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des projets thématiques ou territoriaux,
- d'établir l'articulation avec les dispositifs tels que le plan local pour l'insertion et l'emploi, le contrat local de sécurité, le contrat éducatif local, le plan départemental du logement, le conseil communal de prévention de la délinquance, ...
- d'informer le comité technique et le comité de pilotage des difficultés rencontrées dans le développement des opérations programmées.

L'équipe opérationnelle sera composée d'un chef de projet, de 3 agents de développement social, de deux chargés de mission affectés au suivi et à la vérification des dossiers d'investissement et de fonctionnement et d'un secrétariat.

Le Chef de projet est l'interlocuteur unique du comité de pilotage et du comité technique.

Le chef de projet et les membres de l'équipe opérationnelle sont recrutés, sur la base d'une fiche de poste élaborée conjointement, par les partenaires du contrat de ville. Employés par la commune, ils peuvent être mis à disposition par un des signataires ou avoir la qualité de fonctionnaire municipal sous réserve de l'accord des autres membres. Il peut être mis fin à leurs fonctions selon les mêmes modalités.

Un budget annuel sera consacré à la formation des membres de l'équipe opérationnelle et à l'acquisition de documentation.

d) La formation des acteurs de la politique de la ville

La formation des acteurs de la politique de la ville contribue à une meilleure réussite de l'action menée. Elle concerne les partenaires signataires du contrat de ville mais également les acteurs de terrain et les habitants.

Ce volet s'intégrera dans celui plus global mis en œuvre par la délégation interministérielle à la ville.

Des actions de formation seront organisées localement pour répondre aux besoins du réseau d'acteurs. Elles prendront la forme de journées d'information ou de séminaires. Elles auront, soit un caractère général constitutif de références communes sur la culture de la politique de la ville, soit un caractère spécifique destiné à un domaine de compétence précisément identifié, notamment pour ceux qui mettent en œuvre des actions d'intégration ou de lutte contre les discriminations.

VI.3 - Les engagements des partenaires

Dans la mise en œuvre du contrat de ville, chacun des partenaires recherchera l'efficacité la plus large possible des dispositifs qu'il gère dans une logique de cohérence et de coordination des différentes politiques publiques et mobilisera de manière renforcée ses financements de droit commun sur les objectifs et les territoires prioritaires.

Dans l'appui donné aux associations qui participent pleinement à la dynamique du contrat de ville, il sera particulièrement tenu compte :

- des petites associations de quartier, de jeunes, qui contribuent au maintien de la vie sociale, à l'émergence de la citoyenneté et qui seront soutenues pour ce qu'elles sont plutôt que pour des projets structurés,
- des associations qui ont une compétence avérée de développement de projets et qui pourront bénéficier de conventions pluriannuelles pour la mise en œuvre d'opérations définies sur la base d'objectifs précisément identifiés.

a) L'Etat

L'Etat s'engage à financer les opérations relevant de la mise en œuvre des contrats de ville en priorité par des crédits de droit commun mobilisés de manière conséquente dans la mise œuvre des dispositifs nationaux et à travers l'action conduite par ses services.

S'agissant de l'utilisation des crédits de la politique de la ville, l'Etat privilégiera le financement des opérations s'inscrivant dans les objectifs prioritaires de lutte contre l'exclusion et prenant en compte les quartiers retenus dans le contrat de ville.

Ses apports feront l'objet, en fin de chaque année, d'un tableau récapitulatif des opérations retenues au titre du contrat de ville, faisant ressortir l'ensemble des financements de l'Etat : droit commun, crédits bonifiés et crédits spécifiques.

b) La commune

Pour la durée du contrat, en appui aux actions d'accompagnement social définies, la Ville met en place un programme d'investissements sur l'ensemble des quartiers considérés dont la finalité sera :

- d'améliorer l'habitat dans les quartiers et Cités :
 - Centre Ville, la Florane, Mon Paradis.
- d'intervenir sur des copropriétés :
 - périmètres d'OPAH, de restauration immobilière, copropriétés dégradées, Pontcarral et la Grande Plaine.
- d'améliorer le cadre de vie :
 - concerne tous les sites du Contrat de Ville.
- d'intégrer les déplacements et transports en commun dans le développement urbain :
 - réalisation du T. C. S. P
 - mise en œuvre de modes "doux" (2 roues non motorisés et piétons)
- de développer une gestion de proximité :
 - concerne tous les sites du Contrat de Ville.
- de réaliser un diagnostic social urbain sur les quartiers :
 - de St Jean du Var (site du Contrat de Ville),
 - du Pont du Las (hors Contrat de Ville).
- de réaliser des études spécifiques sur les quartiers :
 - de Sainte Musse,
 - du Centre Ville).
- d'engager l'opération de renouvellement urbain.:
 - du quartier de Port marchand (la Carte Postale).

Dans le cadre du Contrat de Ville, la commune s'engage à créer une ligne budgétaire "Politique de la Ville" et à inscrire annuellement les dépenses en fonctionnement et en investissement qui s'y rattachent.

Pour mettre en œuvre le Contrat de Ville, une équipe opérationnelle pluridisciplinaire pourra être composée d'agents municipaux, d'agents mis à disposition par les autres partenaires ou d'agents contractuels.

Ces agents répondront aux profils de poste déterminés par les cosignataires.

La logistique administrative du Contrat de Ville, les appels à projets des programmations annuelles et le suivi financier des dossiers seront assurés par le Service Mission Politique de la Ville.

c) La Région

La démarche engagée au titre de la politique de la ville s'inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2000/2006.

Elle doit, par ailleurs, constituer le volet "cohésion sociale et territoriale" des contrats d'agglomérations ou de pays prévus par la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Pour la Région, les habitants doivent être au cœur du dispositif de la politique de la ville : en organisant, en développant l'écoute et la parole des habitants, le Conseil Régional conditionne

son intervention à la participation effective de ceux-ci tant à l'élaboration des projets qu'à leur mise en œuvre et à leur suivi.

c.1 - Le champ d'intervention

La politique régionale de la ville s'appliquera dans le cadre d'un projet de solidarité et de cohésion urbaine et sociale. L'échelle pertinente est celle du projet articulant le niveau de l'agglomération, de la ville et du quartier.

La Région s'attachera à favoriser les opérations réalisées au bénéfice des centres anciens .

Les centres anciens

Deux axes seront prioritaires :

- le traitement qualitatif des espaces publics incluant une gestion urbaine appropriée et la consolidation du tissu commercial et artisanal ,
- l'amélioration de la mixité sociale par la régulation des fonctions de "parc social de fait" assurées par l'immobilier des centres anciens.

La Région conditionnera ses financements à l'élaboration d'un diagnostic social préalable et à l'engagement d'une évaluation en continu sur ces quartiers.

Copropriétés en difficulté

L'intervention sur les copropriétés en difficulté doit être considérée comme d'intérêt public compte tenu notamment de leurs caractéristiques sociales. Il s'avère nécessaire d'élaborer des stratégies globales d'intervention basées sur un diagnostic urbain.

Intégration des quartiers dans la ville

La Région poursuivra les actions nécessaires à la requalification urbaine et sociale des quartiers, à la réhabilitation des logements, voire à la production de logements notamment dans les opérations de démolition/reconstruction (aides à la pierre), à la création d'équipements publics et à l'amélioration de l'environnement urbain.

Les programmes intégrés en faveur des jeunes d'une part, des populations immigrées d'autre part seront particulièrement soutenus.

Par ailleurs, un programme d'actions spécifiques visant à une meilleure insertion des communautés tsiganes dans la ville sera soutenue par la Région.

L'articulation entre les opérations d'investissement, l'accompagnement social et le développement des activités économiques seront systématiquement mise en œuvre.

Enfin, au-delà des compétences régionales, en particulier, dans les domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage, des transports collectifs, les interventions régionales au titre de la politique de la ville s'appuieront sur la complémentarité des actions régionales dans le cadre d'une approche transversale et de mobilisation des différents secteurs opérationnels de la Région au titre de leurs crédits de droit commun.

c.2 - La méthode de l'intervention

La politique de la ville régionale reposera sur 6 principes :

- un diagnostic préalable à l'intervention publique en concertation étroite avec les habitants ;
- la définition d'une stratégie urbaine et sociale globale basée sur des objectifs précis déterminés en fonction des diagnostics réalisés (un projet de territoire) ;
- la traduction opérationnelle de ces objectifs à travers une programmation à court, moyen et long terme ;
- un dispositif opérationnel cohérent remplissant une véritable mission de service public et de conduite de projet ;
- une procédure d'évaluation en continu mesurant l'impact des actions engagées,
- basée sur le partenariat et la contractualisation, la politique de la ville développée par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur intégrera également, le principe de responsabilisation et l'engagement politique permettant d'identifier les compétences de chacun et prenant en compte les expressions démocratiques qui s'y rattachent.

c.3 - Les axes prioritaires de l'intervention régionale

Les objectifs opérationnels au titre desquels le Conseil régional entend mettre en œuvre la politique de la ville sur les territoires seront développés autour des quatre axes prioritaires suivants :

➤ **Améliorer la vie quotidienne**

Gestion urbaine de proximité :

les services publics doivent être beaucoup plus présents dans les quartiers.

les espaces de proximité doivent être traités avec égalité dans les différents quartiers.

le bâti doit être préservé (prévention des dégradations) et entretenu, de façon très attentive, après réhabilitation en particulier.

Prévention et Sécurité

Face à cet enjeu, si la place des services de justice et de police est déterminante et l'évolution de leurs interventions vers plus de proximité sont décisives, les collectivités territoriales doivent apporter une réponse globale cohérente aux problèmes vécus dans les quartiers, qu'ils soient d'origine collective ou individuelle.

En ce sens, la Région soutiendra cette approche et contribuera à financer les actions prioritaires visant à réduire l'insécurité et favoriser la cohésion sociale.

Enfin, les actions préventives de santé publique, plus particulièrement celles liées aux toxicomanies et au suivi médico-psychiatrique, ainsi que les interventions favorisant plus généralement l'accès aux soins seront développées.

➤ **Développer la cohérence entre éducation-formation-activités économiques**

Les écoles, les collèges et les lycées en ZEP ou en quartiers sensibles méritent toute l'attention de la collectivité régionale.

La Région prendra sa place en participant aux actions relatives à la lutte contre l'illettrisme, à la maîtrise du langage, à l'accès à la culture. Elle prendra en compte les problématiques liées à l'entrée et au maintien dans les établissements.

Par ailleurs, les collèges et les lycées peuvent devenir des pôles fédérateurs du développement du quartier. Ces établissements doivent devenir, chacun dans un secteur qui lui est propre, des pôles d'excellence.

Enfin, la Région privilégiera l'appui aux lycéens issus des quartiers en difficulté et le développement des conventions de la vie lycéenne et apprentie.

Le Conseil régional soutiendra les axes suivants :

- améliorer et organiser l'information du public sur les formations et leur accessibilité,
- associer les établissements scolaires, les missions locales, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les centres de formation à l'action poursuivie par la politique de la ville notamment au travers d'un "cahier des charges" et favoriser leur mise en réseau,

Le développement économique global est, évidemment, un facteur de l'amélioration du niveau de vie des habitants de nos villes. Mais les modalités de ce développement risquent de laisser très largement à l'écart les habitants des quartiers défavorisés.

Un appui spécifique à la création d'activités génératrices d'emplois et à la revitalisation du tissu économique dans les quartiers concernés sera développé. Seront ainsi privilégiés :

- les services d'aide au montage de projets économiques individuels et les pépinières d'entreprises,
- la mise en commun de moyens dans le cadre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) ;
- la revitalisation du commerce et de l'artisanat dans les centres anciens et les cités H.L.M.

Le Conseil régional veillera particulièrement à ce que les habitants bénéficient d'une formation adaptée et d'un accès aux emplois correspondants.

Enfin, les entreprises privées seront mobilisées, notamment à travers les plates-formes d'initiatives locales, pour devenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique sur les sites de la politique de la ville.

➤ **Soutenir la vie associative dans les quartiers**

La Région veillera à ce que le réseau associatif des quartiers soit préservé et les associations aidées.

La Région soutiendra la mise en place de contrats d'objectifs pluriannuels définis avec les associations sur la base d'un cahier de charges.

➤ **L'égalité d'accès aux services publics**

La Région entend soutenir deux types de démarches :

- une présence de proximité des services publics (poste, A.N.P.E., services sanitaires et sociaux, inter secteur psychiatrique, médiation juridique...) en capacité de proposer des services relevant de leur compétence, d'intégrer cette présence dans un projet global inter services, type plate-forme de services publics en relation étroite avec l'environnement.
- la création d'un espace et de lieux d'accueil polyvalents qui facilitent l'accès aux services publics.

La Région apportera son aide aux projets de formation des personnels engagés dans ce type d'expérience et à la construction des réseaux.

Enfin, la Région favorisera l'élaboration de chartes de qualité de services par territoire et des contrats d'objectifs annuels.

d) Le Département

Les financements du Département seront prélevés soit sur l'enveloppe "contrat de ville" prévue au plan septennal des investissements approuvé par l'assemblée départementale le 24 mars 2000, soit sur des crédits dits de droit commun, soit sur l'enveloppe « lieux de vie » pour les projets qui correspondent aux critères.

Les directions du Département qui en principe interviendront sont les suivantes : Direction Solidarité Insertion (DSI), Direction Action Economique du Développement du Territoire et des Ports (DAED), Direction des Affaires Culturelles (DAC), Direction des Sports, de la Jeunesse et de l'Education (DSJE), Mission Habitat, Direction des Personnes Agées et Handicapées (DEPAH), Direction de l'Equipement et de l'Environnement Rural (DEER), Mission Europe, « Lieux de vie », Direction des Infrastructures et des Transports (DIT), Direction des Affaires Communales (DAFCO); la Mission Habitat ayant en outre la mission de coordination.

Les objectifs pour les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

d.1 - Transports collectifs – mobilité (DIT – DSI)

Le mode de fonctionnement de l'agglomération par rapport à la problématique des déplacements nous incite aujourd'hui à dépasser l'échelle de chaque commune pour la mise en œuvre de cette politique. C'est donc une solution globale sur l'ensemble de l'agglomération qui doit être recherchée par les acteurs institutionnels.

La mise en œuvre d'une politique des déplacements liés à l'activité de l'agglomération doit poursuivre trois objectifs prioritaires :

- concentrer la circulation automobile de transit interne à l'agglomération sur des axes structurants dont les capacités sont en rapport avec le trafic à écouler tout en prenant en compte l'environnement urbain des voies concernées,
- désengorger les villes par la mise en place ou le développement de solutions de transports alternatives performantes, incitant le citoyen à ne pas prendre sa voiture pour se rendre et/ou circuler en ville,
- lever les obstacles concernant la mobilité des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Ainsi, le conseil général estime pour sa part que la construction du deuxième tube de la traversée souterraine doit être engagée le plus tôt possible.

De même, la création d'une gare routière et d'une plate-forme multi-modale à la gare, sont des projets majeurs structurants qu'il conviendra de mener à terme.

"Transports collectifs et mobilité" est, en conséquence, l'orientation stratégique choisie par le conseil général du Var, dans le domaine des déplacements urbains : les actions partenariales pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville s'y inscriront. Elles devront en outre s'intégrer dans les objectifs du P.D.U.

Suivant cette orientation et mise à part les opérations réalisées directement sous maîtrise d'ouvrage départementale, les interventions du conseil général, en matière d'infrastructures, pourront concerner l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération, la réalisation d'opération en faveur des 2 roues ou la modification des plans de circulation étudiés conjointement.

En matière de mobilité, le conseil général pourra être partenaire des actions présentant une dimension sociale liée à la problématique des déplacements, dans l'objectif de favoriser l'accès au monde du travail et de formation, le retour à l'emploi, l'accès aux services, des personnes en situation de précarité.

Cette dimension sociale devrait s'exprimer suivant deux axes :

- Aide individuelle à la mobilité afin de permettre aux jeunes et aux personnes en situation de précarité de réaliser, sans obstacle lié aux déplacements (coût des transports, problèmes de garde d'enfants,...), un parcours d'insertion personnalisé (formation, recherche d'emploi, première embauche...),
- Mobilité des services publics pour apporter un soutien de proximité aux personnes en situation d'insertion.

Dans cette recherche de mobilité, une priorité sera donnée aux transports collectifs qui doivent devenir la véritable alternative à la voiture. Pour cela, il faut travailler à la fois sur l'accessibilité (aide financière aux usagers en difficulté), la capacité (transports en adéquation avec les besoins), la performance (temps de parcours) et la qualité de ces transports.

Le Conseil Général interviendra ainsi dans toutes démarches intégrant à la fois la dimension de l'agglomération et la recherche d'un aménagement équilibré de la ville.

Elles pourront, suivant ces principes, concerner soit la réalisation ou le développement d'infrastructures (création de sites propres pour les lignes de transports, agrandissement des gares, création de plates-formes multi-modales...), soit la mise en œuvre d'actions favorisant l'accès à tous aux transports publics.

d.2 - Emploi – Développement économique formation en particulier au profit des personnes en insertion – (DSI – DAED)

Bien que le Département n'ait pas de compétence directe en matière d'interventions économiques et de formation professionnelle, il mène toutefois, une politique volontariste qui s'inscrit dans une articulation entre les politiques sociales qui sont un de ses « cœurs de métier » et le développement.

Considérant notamment que 60 % des contrats d'insertion sont des contrats d'insertion professionnelle (source PDI 2000), il est patent que la grande majorité des situations de précarité sont dues à une cause initiale majeure : la perte ou la non-accession à un emploi.

C'est pourquoi, le conseil général du Var, au-delà de ses compétences obligatoires, souhaite accentuer ses efforts sur-le-champ de l'emploi et du développement économique au bénéfice prioritairement des publics usagers de ses services sociaux.

Cette volonté devra se matérialiser par des actions relevant des champs du développement économique et de l'action sociale. Cela se traduit pour ces publics par des actions conduites aussi bien dans le domaine de la prévention que dans celui du traitement (dispositif d'insertion).

Dans ces perspectives, le développement économique et la formation sont à appréhender comme moyens pour atteindre l'objectif emploi.

La mise en œuvre d'une politique emploi devrait tendre vers les objectifs suivants :

- mettre en place un observatoire économique « Pôle Prospective » comme cela est prévu par le contrat de plan Etat Région à l'échelle du bassin d'emploi.
- se rapprocher du monde de l'entreprise dans l'objectif de favoriser une meilleure adéquation entre ses besoins en main d'œuvre et les publics en attente d'emploi.
- renforcer l'attractivité du territoire
- améliorer l'outil de formation avec pour dénominateur commun la réactivité des systèmes locaux de formation aux besoins des entreprises
- optimiser la fonction de repérage des publics en partenariat avec le Service Public de l'Emploi (SPE)
- soutenir les dispositifs de création/reprise d'entreprise.

NB : Certains de ces objectifs peuvent être pris en compte dans le cadre des programmes européens.

d.3 - Politique culturelle – (DAC)

D'une manière générale le conseil général a toujours soutenu les associations qui mènent des actions culturelles pour autant que celles-ci répondent aux critères de qualité, de compétence et de pérennisation définis par sa commission culture.

Cependant, depuis les journées thématiques sur les « lieux de vie », les axes forts se sont dégagés pour les actions qui étaient menées dans les quartiers en difficulté :

- travail sur l'identité et revalorisation de l'individu à travers l'image de soi et du quartier,
- nécessité d'échanges culturels et de rencontres,
- création de dispositifs et de lieux structurants.

La politique culturelle du conseil général au titre des contrats de ville sera différente de celle développée dans le cadre des « lieux de vie ». En effet, celle-ci s'efforce d'être en adéquation avec le « terrain », d'apporter des réponses rapides aux associations et aux projets de quartiers en les aidant à se fédérer et à pérenniser les actions entreprises.

La politique culturelle du contrat de ville sera soutenue par le conseil général dans la mesure où elle correspondra à une véritable réflexion à l'échelle de l'agglomération, dans le but d'éviter de mettre en place une politique culturelle à deux vitesses, une pour le Var, et une pour les quartiers sensibles.

Aussi le conseil général se positionne au niveau des agglomérations sur des grands choix stratégiques cohérents.

Ainsi pour Toulon, au titre du contrat de ville, le conseil général appuiera les actions autour des thématiques : musique classique, opéra, musiques actuelles, lecture.

Ces choix stratégiques ne signifient pas pour autant que tous les domaines culturels ne seront pas soutenus; en effet, les dispositifs déjà en place : droit commun et « lieux de vie » continueront à soutenir parallèlement au contrat de ville, les projets qui n'entrent pas prioritairement dans la stratégie d'agglomération.

d.4 - Habitat – cadre de vie – (Mission Habitat)

D'une manière générale, s'agissant d'investissements lourds, le conseil général soutiendra les opérations qui lui seront soumises en fonction de leur intégration et de leur cohérence, soit avec les politiques menées en matière de logement à l'échelle du bassin d'habitat, soit avec les actions d'ensemble menées à l'échelle du quartier, le réorganisant et mettant en valeur ses atouts.

Ainsi pourront être soutenues les opérations suivantes :

- réhabilitation, requalification et renforcement du centre ancien constituant le centre ville,
- requalification et recomposition urbaine des quartiers d'habitat social classés dans le périmètre du contrat de ville,
- réhabilitation des logements sociaux dans le cadre d'un programme global préalablement validé par le conseil général,
- ouverture des quartiers d'habitat social et intégration ville-quartier.

En outre, le conseil général veillera à la cohérence des politiques d'habitat menées sur la commune avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

d.5 - Amélioration de la vie quotidienne de la population et du fonctionnement des services publics : secteur de la solidarité et de l'insertion - (DSI)

L'action globale menée sur la commune par les services du département est très importante et concourt aux objectifs du contrat de ville notamment en matière de lutte contre l'exclusion, de solidarité, de prévention et d'insertion.

L'objectif du conseil général au travers de l'organisation de ses services sociaux (unités territoriales sociales et centre de solidarité) est de renforcer sa présence dans les quartiers et de permettre un accueil multiservice, social et médical de proximité, individuel ou collectif.

Ce service de proximité vise essentiellement l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et la prise en compte de leurs attentes.

Les objectifs poursuivis sur Toulon dans le cadre du contrat de ville porteront principalement sur :

- maintenir un accueil multi-services dans les quartiers,
- renforcer les différentes antennes pour qu'elles deviennent des centres de solidarité de quartier avec :
 - consultations des nourrissons,
 - centre de planification,
 - action santé,
 - accueil action santé-insertion - ASE
- créer un centre de solidarité à Sainte-Musse et à la Beaucaire,
- renforcer les services dans les centres :
 - avenue de Turenne
 - Carnot
 - Le Jonquet

En outre, l'installation du siège de l'UTS à Mayol est prévue pour 2001.

d.6 - Education (Mission Habitat – DSJE)

Le Conseil Général propose de mener avec les partenaires du Contrat de Ville et l'Education Nationale, une politique innovante en matière de lutte contre l'échec scolaire.

L'objectif étant de repérer le plus en amont possible (de la fin de l'école primaire au début du collège) les groupes de jeunes pour qui, l'enseignement actuel tel qu'il est dispensé, ne permet pas d'avoir les acquis indispensables à une intégration normale dans la vie sociale. Il s'agira alors de trouver avec l'aide et les compétences des acteurs de l'éducation et de la formation post-scolaire, des solutions innovantes adaptées à ces jeunes.

e) Le Fonds D'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles

Le F. A. S. soutiendra prioritairement les actions concourant à l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations, s'inscrivant dans les axes suivants :

- Le désenclavement des foyers travailleurs immigrés.

Par ailleurs, le vieillissement des populations isolées qu'elles soient en foyers ou en hôtels meublés nécessite la mise place de réponses adaptées.

- Les questions d'accueil et d'accès aux droits des populations immigrées.

Les réponses à cette question se trouvent en partie dans la mise en place des Services Publics de proximité mais aussi à leur adaptation et/ou à la mise en place d'actions spécifiques d'accompagnement des publics.

- La maîtrise de la langue française

Les actions de formation linguistiques de proximité participent à la dynamique du développement local et à l'insertion sociale des populations concernées.

- A la frontière entre prévention de la délinquance et actions en direction des jeunes, il paraît nécessaire de favoriser des activités éducatives et culturelles qui permettent de travailler sur le sentiment d'appartenance à une collectivité et favorisent ainsi l'exercice d'une citoyenneté active.

Cette identité ne peut se construire en niant l'histoire, l'origine culturelle et le trajet des parents immigrés.

Un accent particulier devra être mis sur les actions intergénérationnelles qui en légitimant la place essentielle des parents favorisent ainsi l'appartenance à une collectivité.

VII - CLAUSES FINANCIERES

Au profit des objectifs spécifiques du contrat de ville, chacun des partenaires ci-après s'engage à consacrer pour les actions qu'il a retenues et récapitulées dans les tableaux financiers joints en annexe, les enveloppes suivantes :

l'**Etat** s'engage sur une enveloppe globale de 35 MF (5.335715,60 Euros) de fonctionnement représentant un apport annuel de 5 MF (762245,08 Euros) et sur une enveloppe globale d'investissement de 14 MF (2 134286,24 Euros).

En matière d'investissement, si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, l'autorité qui a attribué la subvention procédera à son annulation.

Toutefois, exceptionnellement, l'arrêté de subvention pourra être prorogé d'un an lorsque l'engagement de l'opération a été retardé par des causes indépendantes de la volonté du bénéficiaire.

La **Région** s'engage sur une enveloppe globale sur 7 ans de 39 MF (5 945 511, 67 Euros) dont 12 MF (1 829 388, 20 Euros) en fonctionnement et 27 MF (4 116 123, 46 Euros) en investissement, au titre des crédits contractualisés auxquels s'ajoute une enveloppe indicative et prévisionnelle de 20 MF (3 048 980, 34.Euros) au titre des crédits transversaux.

Le **Conseil général** s'engage à apporter un financement de 28, 8 MF (4 390 531, 70 Euros) pour 7 ans en investissement dans le cadre des crédits ouverts par la Mission Habitat, 6 MF (914 694, 10 Euros) par an au titre des «lieux de vie », 20 MF (3 048 980, 34 Euros) par an, dans le cadre du dispositif « grandes communes ».

Le Conseil Général apportera un soutien technique à l'équipe opérationnelle par l'intervention de ses coordinatrices « lieux de vie »

La **Commune** s'engage sur une enveloppe globale sur 7 ans en fonctionnement de 35 MF (5335715,60 Euros) et sur une enveloppe globale sur 7 ans en investissement de 70 MF (10671431,20 Euros).

Le **F.A.S.** cofinancera dans le cadre de la programmation de la politique de la ville des actions concourant à la réalisation de sa mission et aux objectifs du contrat de ville.

Les estimations financières présentées dans les annexes revêtent un caractère indicatif et seront nécessairement adaptées pour tenir compte des contraintes de l'annualisation budgétaire et des moyens susceptibles d'être mis en œuvre. La répartition prévisionnelle et estimative pourra faire l'objet d'adaptation en fonction des programmes pluriannuels qui seront mis en œuvre , de la qualité des projets présentés et de l'analyse des résultats de l'action engagée.

Les opérations bénéficiant des crédits au titre de l'investissement devront prévoir à la demande de l'autorité administrative compétente une convention de gestion, laquelle sera jointe à l'arrêté de subvention.

L'affectation de l'investissement subventionné ne pourra être modifiée, sauf exception. Dans le cas d'un changement d'affectation, l'autorité administrative pourra demander le remboursement de la subvention perçue.

VIII - EVALUATION

L'évaluation du contrat a pour objectif :

- de mesurer à partir d'indicateurs simples, l'évolution sociale des territoires prioritaires ;
- d'apprécier l'impact des actions mises en œuvre à partir de l'évaluation annuelle effectuée par l'opérateur et l'analyse d'un tableau de bord des actions de terrain, constitué sur la base d'une grille d'évaluation élaborée par le comité de pilotage ;
- d'apprécier le respect des échéanciers,
- de procéder aux ajustements nécessaires ;
- d'examiner en 2003, à mi-parcours, les conditions de poursuite du contrat de ville eu égard notamment, au degré de réalisation des engagements pris, aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du partenariat, à l'évaluation financière.

Pour cette évaluation, il pourra être fait appel, le cas échéant, à un cabinet spécialisé selon une procédure et un cahier des charges présentés dès 2001 au comité de pilotage par le comité technique.

Les signataires confirment l'importance donnée à l'objectif d'évaluation en continu. A cet effet, il sera élaboré pour chaque programme une série d'indicateurs destinés à offrir les moyens d'un pilotage des actions.

La mise en place et le suivi du dispositif d'évaluation sont de la compétence du comité de pilotage.

IX - DUREE

Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2006.

A mi parcours, en 2003, seront examinées les conditions de poursuite du Contrat de Ville eu égard notamment, au degré de réalisation des engagements pris, aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du partenariat, à l'évaluation financière.

X - DOCUMENTS DE REFERENCE

Nationaux

- IV ème contrat de plan Etat-Région (Extrait 1-1-3- Politique de la ville) – 15 mai 2000

Régionaux

- Convention spécifique d'application du CPER avec le département du Var – 10 juillet 2000
- Orientations régionales pour le droit à la ville – 29 octobre 1999

Locaux

- Diagnostic partagé Etat, Commune, Région, Département, FAS – juillet 2000
- Point de vue de l'Etat dans le département – 15 novembre 1999
- Point de vue de la Ville – 30 mars 2000.

Fait à :

Le :

Le Préfet du Var

Le Président du Conseil Régional
Provence – Alpes – Côte d’Azur

Daniel CANEPA

Michel VAUZELLE

Le président du Conseil Général
Du Var

Le Maire de Toulon

Hubert FALCO

Jean-Marie LE CHEVALLIER

Le Directeur du Fonds d’Action
Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles
Olivier ROUSSELLE
Par délégation le Délégué Régional

Henry DARDEL

Annexes

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 – 8 février 2001

Dossier : Equipe opérationnelle

**Organisation,
Profils de postes**

PREAMBULE

L'actuelle équipe opérationnelle est composée d'un Chef de projet et de deux Chargées de missions pour cinq thématiques et trois territoires.

Avec le contrat de ville 2000-2006, les territoires passent de 3 à 9. Aux cinq thématiques de base et au relationnel avec les associations et habitants, s'ajoutent le P.E.L, le P.L.I.E, le C.L.S....

- la participation des habitants et le soutien à la vie associative,
- l'évaluation,
- les études Sainte Musse, Pont Neuf Pontcarral, Saint Jean du Var, ...

Cela nécessite donc, à très court terme (fin du 1^{er} semestre) :

- 1°) le renfort de l'équipe et les moyens de ses déplacements,
- 2°) la restructuration du service Mission politique de la Ville.

soit une équipe comprenant :

- Un Chef de Projet,
- Cinq chargés de mission thématique,
- Un cadre administratif,
- Trois agents administratifs.

Les chargés de mission seront responsable de leur thématique sur l'ensemble des sites et chacun coordonnera les actions et opérations sur un ou plusieurs sites, exemple :

Centre Ville - Saint Jean du Var

Sainte Musse - La Closerie

Beaucaire – Florane – Mon Paradis

Grand Jonquet

Pont Neuf Pontcarral.

En outre l'équipe opérationnelle intègre dans son fonctionnement, la participation des coordonnatrices Lieux de vie.

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
DE L'EQUIPE OPERATIONNELLE
AVEC LES OPERATEURS ET PARTENAIRES**
co-mandatée par les signataires du Contrat de Ville sous l'autorité du
comité de pilotage

OPERATEURS et/ou CORRESPONDANTS sur le TERRITOIRE COMMUNAL	MISSIONS et FONCTIONS dans la Politique de la Ville	PARTENAIRES POLITIQUE DE LA VILLE
CHEF DE PROJET		
<p>-Elu(s) en charge du contrat de ville</p> <p>-Représentant Municipal au Comité Technique du contrat ville</p> <p>-Membre municipal de l'équipe de Direction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assure l'interface entre les partenaires du contrat de ville et, à ce titre, participe aux comités techniques, comités de pilotage, - dirige l'équipe opérationnelle, - assure le suivi administratif et financier des programmations du Contrat de Ville, - anime les commissions locales de concertation dans les quartiers, - co-anime les réunions thématiques, - fait partie des comités de pilotage ou de suivi des différents dispositifs de la politique de la ville P.E.L – P.L.I.E – C.L.S – P.L.H, d'évaluation et autres... - suit toutes les études initiées par le Contrat de Ville, - est informé et associé pour toutes études ou opérations engagées par l'un des partenaires ayant une implication directe ou indirecte sur la mise en œuvre du Contrat de Ville 2000-2006, 	<p>Cosignataires du Contrat de Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Commune - Conseil Régional - Conseil Général - FAS <p>Autres partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs sociaux - Europe - D.I.V - C. D. C.
EQUIPE OPERATIONNELLE : 5 agents		
<p>Services privilégiés : correspondants à désigner</p> <p>Services Municipaux et Services publics compétents ayant en charge les différents sous thèmes de la thématique considérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCAS - Secteur associatif 	<p>1) Chargé de mission Action sociale, Santé, Précarité, Famille, Droits de la Femme, Alphabétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre sa thématique sur l'ensemble du Contrat de Ville et a en charge un ou plusieurs sites, - coordonne les opérateurs sur site, - initie les projets en partenariat, - co-instruit, contrôle et suit les dossiers thématiques, - co-anime les commissions locales de concertation, - co-gère le fond de participation aux habitants, - suit la cohérence des conventions thématiques et/ou territoriales, - tient son tableau de bord, - alimente les indicateurs de la mission d'évaluation, ... 	<p>Partenaires privilégiés :</p> <p style="text-align: center;">DDASS DDE – logement social CR – Service solidarité CG – DSI, DEPAH, Lieux de vie FAS CAF SONACOTRA</p>
<p>Services privilégiés : correspondants à désigner</p> <p>- Services Municipaux :</p> <p style="padding-left: 20px;">Education Jeunesse Culture Sports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur associatif 	<p>2) Chargé de mission Education- Loisirs- Sports- Culture- Jeunesse - Vie Associative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre sa thématique sur l'ensemble du Contrat de Ville et a en charge un ou plusieurs sites -coordonne les opérateurs sur site -initie en partenariat des projets -co-instruit, contrôle et suit les dossiers thématiques -suit la cohérence des conventions thématiques et/ou territoriales -participe à la construction du P.E.L, C.E.L, C.L.A.S -co-anime les commissions locales de concertation -co-gère le fond de participation aux habitants -tient son tableau de bord -alimente les indicateurs de la mission d'évaluation 	<p>Partenaires privilégiés :</p> <p style="text-align: center;">Education nationale DDJS DDASS DRAC FAS CAF CR – Services transversaux CG – DAC, DSJE, Lieux de vie Europe</p>

OPERATEURS et/ou CORRESPONDANTS sur le TERRITOIRE COMMUNAL	MISSIONS et FONCTIONS dans la Politique de la Ville	PARTENAIRES POLITIQUE DE LA VILLE
EQUIPE OPERATIONNELLE (suite)		
Services privilégiés : correspondants à désigner - Services Techniques Municipaux - Bailleurs sociaux - Copropriétés - Associations Locataires - C.I.L Associations - Habitants - SITCAT	3) Chargé de mission <u>Habitat, Recomposition urbaine, Gestion urbaine de proximité, Transports</u> - Met en œuvre sa thématique sur l'ensemble du Contrat de Ville et a en charge un ou plusieurs sites, - coordonne les opérateurs sur site, - assure et suit la mise en œuvre de la gestion de proximité de l'ensemble des partenaires, - initie en partenariat des projets, - co-instruit, contrôle et suit les dossiers thématiques, - co-anime les commissions locales de concertation, - gère la ligne budgétaire du fond de participation aux habitants, sur l'ensemble des quartiers, - suit la cohérence des conventions thématiques et/ou territoriales, - tient son tableau de bord, - alimente les indicateurs de la mission d'évaluation, - participe à l'application de la loi SRU,...	Partenaires privilégiés : D.D.E DDASS, FAS (plan départemental) C.D.C. CR – Services transversaux CG – Mission Habitat, DEER, DAFCO, DIT, DSI, Lieux de vie Europe
Services privilégiés : correspondants à désigner - Service Municipal du développement économique - Mission Locale - Organismes de formation - Associations – Entreprises - Chambres consulaires - UPV - Jeune Chambre Economique	4) Chargé de mission <u>Développement économique, Emploi, Insertion, Formation</u> - Met en œuvre sa thématique sur l'ensemble du Contrat de Ville et a en charge un ou plusieurs sites, - coordonne les opérateurs sur site, - initie en partenariat des projets, - co-instruit, contrôle et suit les dossiers thématiques, - participe à la construction du P.L.I.E, - co-anime les commissions locales de concertation, - co-gère le fond de participation aux habitants, - suit la cohérence des conventions thématiques et/ou territoriales, - tient son tableau de bord, - alimente les indicateurs de la mission d'évaluation,...	Partenaires privilégiés : DDTEFP ANPE DDASS PJJ CR – Service Formation CG – DSI, DAED, Lieux de vie FAS Europe
Services privilégiés : correspondants à désigner - Services Municipaux : Jeunesse Police Municipale - C.C.P.D - Habitants - Secteur associatif	5) Chargé de mission <u>Justice, Droit à la Sécurité, Prévention de la délinquance</u> - Met en œuvre sa thématique sur l'ensemble du Contrat de Ville et a en charge un ou plusieurs sites, - coordonne les opérateurs sur site, - initie en partenariat des projets, - suit le C.L.S, - anime le C.C.P.D, - co-instruit, contrôle et suit les dossiers thématiques, - co-anime les commissions locales de concertation, - co-gère le fond de participation aux habitants, - suit la cohérence des conventions thématiques et/ou territoriales, - tient son tableau de bord, - alimente les indicateurs de la mission d'évaluation,...	Partenaires privilégiés : -ETAT : Cabinet Préfet IA DDASS DDJS Justice – Procureur, PJJ CR - CG – DSI, DSJE, Lieux de vie POLICE

OPERATEURS et/ou CORRESPONDANTS sur le TERRITOIRE COMMUNAL	MISSIONS et FONCTIONS dans la Politique de la Ville	PARTENAIRES POLITIQUES DE LA VILLE
SERVICE ADMINISTRATIF : 4 agents		
<p>Services privilégiés : correspondants à désigner</p> <p>Services Municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financier et comptabilité - Bureau du Conseil Municipal - Documentation <p>Services municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier reprographie - Bureau de la correspondance, - Direction Générale des Services (réservation des salles) 	<p>6) Cadre Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonne le personnel administratif, - suit la position administrative de tous les agents, - a en charge la comptabilité et le suivi financier du Contrat de Ville, - met en forme les documents d'étude élaborés par le Chef de projet et les Chargés de mission, - prépare les délibérations, - contrôle les dossiers avec les Chargés de mission, - assure la régie pour la gestion du fonds de participation aux habitants, ... - maîtrise de l'outil informatique et du courrier électronique, - parfaite connaissance WORD, EXCEL, SEDIT Mariane, Poliville <p>7) Personnel administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure le secrétariat du Chef de projet et des Chargés de mission : saisie des courriers et comptes-rendus de réunions, - gère le courrier, les appels téléphoniques et les liaisons par télécopie et e.mail, - assure en relation avec les chargés de mission : le suivi des dossiers de la programmation annuelle, le suivi des dossiers associatifs, - tient à jour les plannings, le listing des associations, la documentation, la revue de presse, le classement, ... - maîtrise de l'outil informatique et du courrier électronique, - parfaite connaissance WORD, EXCEL, Poliville 	<p>Partenaires privilégiés :</p> <p style="text-align: center;">Préfecture Bureau Politique de la Ville CR - Sce Politique de la ville CG - Mission Habitat F.A.S – Représentant départemental</p>
MOYENS LOGISTIQUES		
<p>Locaux décentralisés existants, loués à Toulon Habitat, pour un accueil ponctuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucaire - Jonquet <p>Locaux à rechercher pour mettre à disposition sur les quartiers Sainte Musse et Pont Neuf Pontcarral</p>	<p>1)- LOCAUX Existants : Siège administratif, Place Paul Comte, composé de : 1 bureau collectif : 4 personnes 3 bureaux individuels 2 salles de réunion sans lumière naturelle (10 & 4 personnes) Ces locaux sont à adapter pour accueillir 10 personnes (équipe opérationnelle +service administratif) ou envisager une délocalisation</p> <p>2)- MOYENS BUREAUTIQUES Existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 PC en réseau Word, excel, outlook - 1 PC hors réseau Word, excel <p>A venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 PC fourni par la Préfecture dans le cadre des SPP logiciel poliville (gestion interinstitutionnelle) <p>A prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du réseau : postes supplémentaires pour répondre à la demande nouvelle <p>3) MOYENS DE DEPLACEMENTS, TRANSPORTS Existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 véhicule de fonction attribué au Chef de projet <p>A pourvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules ou dotation en carburant à attribuer aux cinq Chargés de mission 	

OBSERVATION

Lors du fonctionnement du Contrat de ville 1994-2000, le Chef de projet, interface entre les partenaires, représentait aussi la Ville dans le comité technique.

Avec le contrat de ville 2000-2006, il ne doit pas revenir au Chef de projet d'assurer cette représentativité. Il appartient à la Commune de charger un Cadre communal ayant une position hiérarchique lui permettant de parler au nom de la commune au sein de ce comité.

PROFILS DE POSTES

POSTES	MISSIONS	APTITUDES
<p align="center">Chef de Projet</p> <p>Co-mandaté par conventionnement sous l'autorité du Comité de pilotage Siège aux Comité de pilotage et technique, Dirige l'équipe opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assure une mission au service de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville en partenariat avec les habitants et le secteur associatif, - assure la coordination du Contrat de Ville entre les différents signataires, - est garant de la bonne exécution des objectifs du Contrat de Ville, - est impliqué dans tous les dispositifs de la Politique de la Ville, 	<ul style="list-style-type: none"> - Parfaite connaissance du fonctionnement des institutions, - Aptitudes relationnelles tant avec les Elus qu'avec les différentes hiérarchies institutionnelles, - sens de l'écoute et du dialogue avec la population, - qualités de médiation, - qualités manageriales, - bac + 4 + expérience professionnelle
<p>CHARGE DE MISSION</p> <p>Action Sociale, Santé, Précarité, Famille, Droits de la Femme, Alphabétisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - travaille avec l'ensemble des opérateurs sociaux et institutions - aide à la mise en œuvre des projets et suit les actions sur les sites contrat de ville 	<ul style="list-style-type: none"> - bonne connaissance du secteur social et des dispositifs de lutte contre l'exclusion - capacités à animer un réseau d'acteurs - bac + 2 + expérience professionnelle
<p>CHARGE DE MISSION</p> <p>Education Loisirs Sports Jeunes Culture Vie associative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - participe à la construction du Projet Educatif Local et suit son application dans les sites Contrat de Ville - aide à la mise en œuvre de projets - coordonne l'ensemble des actions Contrat de Ville avec tous les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - pratique d'animation de réunion - connaissance des dispositifs directement liés à la politique de la ville - maîtrise de la méthodologie de conduite de projets - bac + 2 + expérience professionnelle
<p>CHARGE DE MISSION</p> <p>Habitat, Recomposition urbaine, Gestion urbaine de proximité, Transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Co-anime avec le Chef de projet les réunions des Comités de quartiers, - concertation des habitants - suit les études urbaines - anime les réunions sur site avec les bailleurs sociaux - gère le fonds de participation des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - qualité relationnelle, - sens de l'écoute et du dialogue, - qualité de médiation - autonomie et capacité d'initiative - expérience en matière de développement urbain avec aptitude à la compréhension de documents d'architectes et d'urbanistes - bac + 2 + expérience professionnelle
<p>CHARGE DE MISSION</p> <p>Développement économique, Emploi, Insertion, Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - travaille avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels locaux - participe à la construction du Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) - aide à la mise en œuvre de projets et suit les actions sur les sites contrat de ville 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance du secteur économique – emploi formation et insertion - capacité à animer un réseau d'acteurs - sens de la négociation - conduite de projets complexes - bac + 2 + expérience professionnelle
<p>CHARGE DE MISSION</p> <p>Justice, Droit à la sécurité, Prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - suit le Contrat Local de Sécurité - anime le CCPD de la ville - coordonne les actions de prévention sécurité sur les sites contrat de ville - aide à la mise en œuvre de projets - participe aux commissions locales de concertation à l'écoute des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des institutions publiques et des dispositifs de prévention sécurité - qualité relationnelle - capacité à animer un réseau d'acteurs - bac + 2 + expérience professionnelle

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 - 8 février 2001

Dossier : Associations

- **Associations de quartier**
- **Associations d'aide personnalisée –**
(mise à jour par rapport à l'intervention de Monsieur DARDEL)
- **Conventions pluriannuelles**

- **Appui aux associations de proximité :**
proposition établie par l'équipe opérationnelle,
à la demande du Comité technique du 23.01.01

Documents modifiés par l'apport de précisions apportées en séance du Comité de Pilotage du 8.2.2001 par Monsieur DARDEL (aide personnalisée) et Messieurs GILLET et MANDRILE (ajout fiche Port Marchand)

Appui aux associations de proximité

Les associations qualifiées de proximité sont celles qui, par une activité bénévole dominante, mobilisent les habitants d'une cité ou d'un quartier.

Les associations que nous avons retenues sont implantées et agissent au quotidien dans les quartiers. Souvent petites structures, elles mènent des actions d'animation au sens large : sorties, pratique sportive ou culturelle ou simplement rencontres.

La liste présentée n'est pas exhaustive puisqu'il faut prendre en compte l'état actuel de nos connaissances qui ne peuvent être complètes, (large extension des territoires inscrits en politique de la ville pour le contrat 2000-2006).

Centre ville

AVISS - Association de la Visitation pour l'insertion sociale et de soutien

Beaucaire

Agir pour la Beaucaire Avec parrainage
Kartier Ouest

Grand Jonquet

Guynemer en action Avec parrainage
AMTT
Amitiés moulins

Pont neuf – Pontcarral

Association Pontcarral Avenir Avec parrainage

Mon Paradis

Mon paradis loin de l'enfer Avec parrainage
Mon paradis ça bouge Avec parrainage

Sainte Musse

Association des jeunes de Ste Musse
Collectif Ste Musse
SMACS – Ste Musse Animation Culturelle & Sportive Avec parrainage
Vie de Filles Avec parrainage

Toutes ces associations ont un budget annuel inférieur à 100 000 francs

Ces petites associations ont pour la majorité d'entre elles reçu des subventions fin 2000. Nouvelles structures, elles n'avaient pas anticipé de dépenses et ne devraient donc pas avoir de problèmes de trésorerie jusqu'aux notifications des prochaines subventions.

L'appel à projet n'étant encore lancé, quelques associations se sont fait connaître et nous ont alertés sur les difficultés de trésorerie qu'elles vont encourir si aucune décision de financement n'intervient avant le 30 avril.

L'association EQV qui nous a informé de ses difficultés de trésorerie à compter du mois de mars, le CASCE, ou encore Vivre à la Serinette risquent d'avoir de grandes difficultés de trésorerie si elles ne bénéficient pas d'une instruction rapide de leurs projets. Financées en Juillet et Août 2000, elles ont fonctionné depuis Janvier 2000 par avance bancaire pour ne pas interrompre leurs actions. Celles-ci étant reconduites depuis plusieurs années, les associations anticipent sur leur continuité d'une année sur l'autre.

Pour assurer une pérennité de ces actions , elles ont créé des emplois: emplois-jeunes ; contrats aidés...Elles ont donc des charges fixes qu'elles couvrent par des avances bancaires dans l'attente du versement des subventions à venir sur les projets en principe reconduits. Ainsi, même un versement tardif des subventions (dernier trimestre 2000) ne leur permet pas de couvrir les charges fixes de ce début d'année.

ASSOCIATIONS DE QUARTIER PARTICIPANT AU LIEN SOCIAL

ET AGISSANT AU QUOTIDIEN

Répartition par quartier et par thématique

On entend par association pied de tour et associations de quartier, les associations qui agissent au quotidien dans le quartier ou la cité.

La majorité des membres des conseils d'administration et des équipes de terrain (salariés ou bénévoles) de ces associations sont des personnes habitant ou issues du quartier. Pour celles dont le siège social est hors du quartier mais qui agissent au quotidien dans les territoires Politique de la Ville, elles sont considérées au même titre que les premières, à savoir comme participant pleinement au lien social.

Ces associations conduisent des projets depuis au moins une année, il ne s'agit donc pas de financer ces associations seulement sur une base forfaitaire, assurant le fonctionnement de la structure, mais de financer les projets élaborés à partir des objectifs fixés dans la convention cadre.

La présence de ces associations dans les quartiers est un facteur indéniable de lien social, elles doivent être reconnues pour leur présence mais les financements attribués doivent l'être en fonction de leurs projets qu'ils soient menés en reconduction ou innovants.

- 4 associations interviennent quotidiennement en matière de lien social, mais compte tenu de leurs actions et du public touché, elles ne sont pas rattachées à des quartiers particuliers. Il s'agit de :

Aladin
Axis
Le Regain
TCNA

Centre ville

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Femmes d'aujourd'hui Culture et Expressions ASCUDO AFT ATF
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	Femmes d'aujourd'hui Culture et Expressions ASCUDO CAAA AFT EQV AVISS RCVM Café lecture AST IDEAL AIE Diocèse aux armées AVDAC
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	RCVM
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	Femmes d'aujourd'hui
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	AVISS

Commentaires :

Grand jonquet

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Femmes d'aujourd'hui Locataires du Guynemer ATF
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	Femmes d'aujourd'hui Locataires du Guynemer Amitiés moulins ASC3 AST IDEAL ASTR Amis de François AMTT
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	UDCLCV AVAL Locataires du Guynemer
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	Locataires du Guynemer AAEPJJ

- 1 association intervient en matière de lien social sur ce quartier, mais de façon ponctuelle, essentiellement à partir de projets Ville-Vie-Vacances.

Guynemer en action

Commentaires :

Beaucaire

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Culture et Expressions
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	UDCLCV Culture et Expressions Jazz for Ever ASCM Boxe Kartier Ouest Amitiés Moulins ESTU Progress
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	UDCLCV AVAL
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	

- 2 associations interviennent en matière de lien social sur ce quartier, mais de façon ponctuelle, essentiellement à partir de projets Ville-Vie-Vacances.

Agir pour La Beaucaire
Association Beaucaire Amitiés

Commentaires :

Mon Paradis

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Culture et Expressions
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	Mon Paradis Loin de l'Enfer
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	UDCLCV AVAL
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	

- 1 association intervient en matière de lien social sur ce quartier, mais de façon ponctuelle, essentiellement à partir de projets Ville-Vie-Vacances.

Mon Paradis ça bouge

Commentaires :

La Florane

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	UDCLCV
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	

Commentaires :

Pont-neuf Pontcarral

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Femmes d'aujourd'hui ATF
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	Pontcarral Avenir IDEAL CASCE Femmes d'aujourd'hui
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, Gestion urbaine de proximité	
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	Pontcarral Avenir

Commentaires :

Sainte Musse

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	Culture et Expressions
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	SMACS Culture et Expressions RCVM HOFAC ASCM Boxe Jeunes de Ste Musse
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	UDCLCV SOS Mieux vivre en HLM
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	AAEPJJ SMACS Culture et Expressions

- 2 associations interviennent en matière de lien social sur ce quartier, mais de façon ponctuelle, essentiellement à partir de projets Ville-Vie-Vacances.

Sainte Musse

Collectif de Ste Musse
Vie de Filles

Commentaires

La Closerie

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	Vivre à la Serinette
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	AVAL
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	Vivre à la Serinette

Commentaires

Saint Jean du Var

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	

Commentaires

Port Marchand

(mise à jour par rapport à l'intervention de Messieurs Gillet et Mandrile)

Thématiques	Opérateurs
Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation	
Education, culture, sports, les jeunes et la vie associative	
Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité	
Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle	
Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté	

Commentaires

LES ASSOCIATIONS ET L'AIDE A LA PERSONNE

Répartition thématique

Les associations listées ci-dessous peuvent être définies comme apportant une aide personnalisée - (mise à jour par rapport à l'intervention de Monsieur DARDEL). Leur localisation (majoritairement en centre ville) ne témoigne pas du rayonnement de leurs actions sur l'ensemble des quartiers. Il s'agira alors de s'intéresser à la thématique et à la nature de leurs projets pour mesurer l'impact de leur présence et de leurs actions sur les différentes structures d'âge de la population.

La grande majorité de ces opérateurs mènent des actions au quotidien.

Thématiques	Opérateurs
Action Sociale- Santé -Précarité- Droits de la Femme – Famille- Alphabétisation	Amis de Jéricho Samu Social Promosoins Secours catholique Archaos Adajeti Planning familial Interface santé 83 CODES Prêt AVASTOFA SPHINX CDTAP SOS Varois en détresse Sonacotra UFCS Horizons de l'intégration Format 83
Education- Culture- Sport- Les jeunes- La vie associative	EP3 Telo campus PEEP 83 Chateauvallon Relais Peiresc Candide Atelier d'art moderne « A priori » Crep des lices Nef des musiques Quintette à vent Mistral ASPECT ASCM Natation UFOLEP USEP JOC Francas FOL centre ressources UDV centre ressource vie associative
Amélioration de l'habitat- Recomposition urbaine- Gestion urbaine de proximité	Alinéa AIVS AVAF Olbia Var Appartement CHV Foyer de la jeunesse

Développement économique- Emploi- Insertion- Formation professionnelle	GEIQ JCE Facile Mission locale Cesame CRIJ GRETA CERAF IDRIS UDPS Projeunes Var Azur Linge ENVIE VAR Le regain TREMPIN Verticale
Justice- Droit à la sécurité- Prévention- Citoyenneté	LVP ADSEAV AESAD AAVIV

Commentaires :

L'aide personnalisée (mise à jour par rapport à l'intervention de Monsieur DARDEL) se fait soit dans le quartier de résidence de l'intéressé, soit au siège de l'association.

Dans le premier cas, il s'agit d'analyser si cette aide va toucher tout le public des quartiers en Contrat de Ville. Si tel n'est pas le cas, pour y remédier, il est pertinent de s'intéresser à l'information, la communication et éventuellement l'implantation de nouvelles antennes, de nouveaux services... dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Dans le deuxième cas, l'éloignement du lieu de l'aide est un frein et renvoie à la notion de mobilité, d'accessibilité.

Certaines de ces actions doivent être examinées pour être financées dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Répartition thématique

Propositions

Compte tenu du type d'activités menées par certaines associations et du montant des subventions Politique de la Ville qu'elles perçoivent, nous proposons que les associations suivantes soient signataires de conventions pluriannuelles. De telles conventions devraient permettre, non seulement une simplification et un allègement des tâches administratives pour les associations, mais également une simplification dans les procédures d'instruction, puisque seul l'examen des résultats obtenus l'année n-1 et les orientations futures justifieraient la reconduction des financements ou le retrait des partenaires.

L'analyse de ces conventions doit permettre d'apprécier, dans un quartier, de quelle manière les champs d'intervention couvrent ou pas les besoins. De ce constat, soit les actions confiées aux associations par voie conventionnelle devront être élargies, soit un appel à projet particulier devra être lancé pour couvrir les manques.

Associations	Champ d'intervention	Subventions 2000	Financeurs
Thème I Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation			
ATF	Accompagnement social	295 000 F	Ville – Etat – FAS
Sonacotra	Accompagnement social		
Culture et expressions	Accompagnement social Alphabétisation	143 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
Amis de Jéricho	Action sociale	940 000 F	Ville – Etat – Région -
Promosoins	Action sociale	421 000 F	Ville – Etat
Samu social	Action sociale	370 000 F	Ville – Etat
Femmes d'aujourd'hui	Droits de la Femme	115 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
LVP	Médiation familiale- Accompagnement social	295 000 F	Ville – Etat – FAS
ADSEAV	Médiation familiale Accompagnement social	615 000 F	Ville – Etat
Archaos	Santé – Précarité	237 000 F	Ville – Etat
Thème II – Education, culture, sports, les jeunes, vie associative			
CANDIDE	Culture	160 000 F	Ville – Etat – FAS
Chateauvallon	Thème II- Culture	115 000 F	Etat
Crep des lices	Culture		
ATF	Education	118 000 F	Ville – Etat – FAS
EP3	Education	1 321 000 F	Ville – Etat – FAS
CAAA	Education- Loisirs	135 000 F	Ville – Etat – FAS
CASCE	Education –Loisirs	65 000 F	Ville – Etat – FAS
Vivre à la Serinette	Loisirs	150 000 F	Ville – Etat – FAS
IDEAL	Loisirs	206 000 F	Ville – Etat – FAS
ASCM Boxe	Sports	200 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
FOL centre ressource	Vie associative	80 000 F	Etat
UDV	Vie associative		
Thème III – Amélioration de l'habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité			
Alinea	Accès au logement	432 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
FACILE	Développement économique.	120 000 F	Ville
Mission locale	Emploi – Insertion	190 000 F	Ville – Etat
CESAME	Emploi – insertion	80 000 F	Ville – Etat
Femmes d'aujourd'hui	Insertion	100 000 F	Ville – Etat – Région
Aladin	Insertion	245 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
Thème IV – Développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle			
ATF	Citoyenneté	88 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
AAVIV	Justice	470 000 F	Ville – Etat
AAEPJJ	Prévention	370 000 F	Ville – Etat – Région
Thème V – Justice, droit à la sécurité, prévention, citoyenneté			
Vivre à la Serinette	Prévention	95 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
LVP	Prévention –Citoyenneté Droit à la sécurité	1 250 000 F	Ville – Etat – Région – FAS
AXIS	Prévention	130 000 F	Ville – Etat

A cette occasion, il apparaît opportun d'observer les actions conduites et de se poser la question sur leur mode de financement.

Relèvent-ils d'un financement Politique de la Ville ou d'un financement de droit commun de telle ou telle collectivité ?

Compte tenu de la préparation ou de l'adoption des budgets pour l'année 2001 par les différents partenaires, la réponse ne pourra être apportée pour la programmation 2001 mais, pour en tenir compte dans la programmation 2002, il sera nécessaire d'en débattre avec les collectivités avant la préparation de leur budget primitif 2002, donc à partir de juin 2001 pour celles qui adoptent leur budget en décembre. Ceci a été évoqué lors du Comité de Pilotage du 8 février 2001.

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

Dossier : Mise en œuvre de la thématique I

Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation

Documents modifiés par l'apport des éléments de la DDASS ainsi que les modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001
Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre du thème I

«Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation»

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Thème I «Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation»

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique «Action sociale, santé, précarité, droits de la Femme, famille, alphabétisation» ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- DDASS, DSI, CAF, services communaux concernés, Sonacotra
- le Chef de projet

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de la DDASS

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS

Lancement de la réflexion pour la mise en place d'une politique territorialisée et partagée garantissant l'accès aux droits fondamentaux et la prévention des exclusions; apportant des réponses à l'urgence sociale et favorisant l'intégration.

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion.

A cet effet, et en tant que de besoin, il serait aidé par **un consultant** choisi après appel à projets et sur la base d'un cahier des charges à élaborer.

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>I A1</p> <p>Garantir l'accès aux droits fondamentaux</p>	<p><u>Action 1 – Référence I A1 – DA1</u> Développement des dispositifs alternatifs au logement définitif</p> <p>Objectif : Favoriser les résidences sociales.</p>		
	<p><u>Action 2: - Référence I A1 – DA2</u> Mise en place de réseaux de santé de proximité avec coordination au niveau de l'agglomération, application du P. R. A. P. S, Développement des centres de cure ambulatoire et alcoologie</p> <p>Objectif: Améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes les plus démunies en matière de santé, de toxicomanie, de contraception et de prévention des risques infectieux.</p>		
<p>I A2</p> <p>Mise en œuvre de la veille sociale</p>	<p><u>Action 3 : Référence I A2 – DA3</u> Compléter les dispositifs d'accueil et de prise en charge des publics en difficulté</p> <p>Objectif : Application de la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions</p>		

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>I A3</p> <p>Prévention des conduites addictives</p>	<p>Action 4 : Référence I A3 – DA4 Mise en place de formations pour les professionnels de l'animation</p> <p>Objectif : * Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS Permettre aux acteurs de prévention d'acquérir une culture commune, créer une dynamique locale, apprendre à travailler ensemble.</p>	<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS -Validation d'un appel à projet organisé au niveau départemental -Programmation de l'action en avril 2001. Fiche DDASS jointe en annexe</p>	
	<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS Action 5 : Référence I A3 – DA5 Prévention auprès des jeunes suivis par la Mission Locale.</p> <p>Objectif : Travailler sur les comportements, développer les facteurs de prévention, réduire les facteurs de vulnérabilité.</p>	<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS</p> <p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01 -Travail partenarial avec la Mission locale -Programmation de l'action à partir d'avril Fiche DDASS jointe en annexe</p>	
	<p>Action 6 : Référence I A3 – DA6 Développer la mise en réseau et la coordination des acteurs</p> <p>Objectif : Mise en œuvre du plan départemental de lutte contre les toxicomanies</p>		
<p>I A4</p> <p>Renforcement des dispositifs de lutte contre l'illettrisme</p>	<p>Action 7 : Référence I A4 – DA7 Renforcement des actions d'alphabétisation pour les primo arrivants et d'apprentissage de la langue française</p> <p>Objectif : Lutter contre l'illettrisme</p>		

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>I A5</p> <p>Maillage de l'offre d'accompagnement</p>	<p>Action 8 : Référence I A5 – DA8 Articulation avec les politiques sectorielles en matière de santé, éducation, culture & prévention</p> <p>Objectif : Renforcer les mesures d'accompagnement des populations en grande exclusion, dans tous les domaines d'intervention</p>	-	-
<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS</p> <p>I A6</p> <p>Soutien à la fonction parentale ou rendre aux parents leur rôle éducatif</p>	<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS</p> <p>Action 9 : Référence I A6 – DA9: Soutenir la parentalité par l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents</p> <p>Objectif : Mettre en réseau les associations existantes pour recenser les actions, les coordonner et travailler sur des besoins avérés</p>	<p>* Mise à jour du 14.2.01 sur info DDASS</p> <p>-Validation de la démarche -Création d'un groupe de travail chargé de définir des modalités de mise en œuvre sur le quartier de Ste Musse.</p> <p>Fiche DDASS jointe en annexe</p>	
	<p>Action 10 : Référence I A6 – DA10 Mettre en place des actions communes pour les jeunes et leurs parents</p> <p>Objectif : Améliorer le lien intergénérationnel</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p> <p>Fiche Conseil général jointe en annexe</p>	
<p>I A7</p> <p>Accueil des gens du voyage</p>	<p>Action 11 : Référence I A7 – DA11 Aménager et gérer un terrain destiné à l'accueil</p> <p>Objectif : Mise en application de la loi du 5 juillet 2000</p>		

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>I A8 Accompagnement du public « jeunes en difficulté »</p>	<p><u>Action 12 : Référence I A8 – DA12</u> Améliorer les conditions d'accès au logement pour les jeunes</p> <p>Objectif : Faciliter l'accès au logement</p>		
	<p><u>Action 13 : Référence I A8 – DA13</u> Prise en compte des jeunes en errance</p> <p>Objectif : Réduire le taux d'errance des jeunes</p>		

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

**Dossier : Mise en œuvre de la thématique II
Education, culture, sports, jeunesse, vie associative**

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001
Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

**Mise en œuvre du thème II
«Education, culture, sports, jeunesse, vie associative»**

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Thème II « Education, culture, sports, jeunesse, vie associative »

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique « Education, culture, sports, jeunesse, vie associative » ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants :

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- de l'Education Nationale, DDJS, DRAC, DDASS, CAF, services municipaux concernés
- le chef de projet

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de la DDJS

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

Lancement de la réflexion pour la mise en œuvre d'un Projet Educatif Local

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion .

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>II A1</p> <p>Projet éducatif local</p>	<p><u>Action 1 – Référence II A1 DA1</u> Elaboration d'un projet éducatif local Mise en place d'un contrat éducatif local</p> <p>Objectif : Assurer l'articulation entre le temps scolaire et les activités périscolaires.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche DDJS jointe en annexe Fiche Conseil Général jointe en annexe</p>	
<p>II A2</p> <p>Ouverture de l'école</p>	<p><u>Action 2 – Référence II A2 DA2</u> Aménagement des locaux scolaires</p> <p>Objectif: Utilisation des locaux publics en dehors du temps scolaire, par les associations et les habitants.</p>		
	<p><u>Action 3 – Référence II A2 DA3</u> Mise en place de liens entre l'école et les parents</p> <p>Objectif: Conforter les parents dans leur rôle éducatif et social.</p>		
<p>II A3</p> <p>Lutte contre l'échec scolaire</p>	<p><u>Action 4 – Référence II A3 DA4:</u> Développement de l'accueil des primo arrivants et apprentissage de la langue française</p> <p>Objectif: Prise en compte d'un plus grand nombre de primo arrivants par les dispositifs de l'éducation nationale.</p>		
	<p><u>Action 5 – Référence II A3 DA5</u> Mise en place de dispositifs relais</p> <p>Objectif: Prévention de l'absentéisme et lutte contre la déscolarisation.</p>		

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>II A4</p> <p>Amélioration de l'environnement scolaire</p>	<p><u>Action 6 – Référence II A4 DA6 :</u> Rétablir la mixité sociale dans les établissements scolaires</p> <p>Objectif Respecter la carte scolaire</p>		
	<p><u>Action 7 – Référence II A4 DA7:</u> Mise en place d'actions de prévention de la violence</p> <p>Objectif Faire de l'école un espace sécurise</p>		
<p>II A5</p> <p>Accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles</p>	<p><u>Action 8 – Référence II A5 DA8 :</u> Réalisation ou rénovation d'équipements de proximité et ouverture sur le quartier (équipements sportifs, culturels,</p> <p>Objectif : Répondre aux besoins en équipements</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche DDJS jointe en annexe</p>	
	<p><u>Action 9 – Référence II A5 DA9</u> Gestion participative des équipements</p> <p>Objectif : Associer pleinement le secteur associatif à la gestion des équipements pour répondre au mieux à leurs besoins</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche DDJS jointe en annexe</p>	

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>II A6</p> <p>Améliorer l'offre en équipements d'accueil</p>	<p><u>Action 10 – Référence II A6 DA10</u> Favoriser l'accueil des enfants de 2 ans</p> <p>Objectif : Répondre à la demande des parents</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche Conseil Général jointe en annexe</p>	
	<p><u>Action 11 – Référence II A6 DA11</u> Développement des dispositifs de garde d'enfants et des structures d'accueil</p> <p>Objectif : Offrir un meilleur maillage sur l'ensemble du territoire.</p>		
	<p><u>Action 12 – Référence II A6 DA12</u> Développement des centres de loisirs de proximité.</p> <p>Objectif : Prendre en compte les besoins dans l'ensemble des quartiers.</p>		
<p>II A7</p> <p>Création d'espaces de rencontre et d'information</p>	<p><u>Action 13 – Référence II A7 DA13:</u> Raccordement au réseau des bureaux et points d'information jeunesse</p> <p>Objectif : Développer l'information des jeunes. + Point cyberjeunes</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche DDJS jointe en annexe</p>	<p>Centre ressources FOL</p>
	<p><u>Action 14 – Référence II A7 DA14 :</u> Mise en interaction des champs culturel, artistique et social</p> <p>Objectif : Affirmer les missions culturelles des équipements de proximité</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01. Fiche Conseil Général jointe en annexe</p>	

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 - 8 février 2001

Dossier : Mise en œuvre de la thématique III

Habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité, transports

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001

Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre de la thématique III

«Habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité, transports»

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Thème III «Habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité, transports»

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique « Habitat, recomposition urbaine, gestion urbaine de proximité, transports» ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- de la DDE, Bailleurs sociaux, services municipaux concernés
- le chef de projet

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de la DDE

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

Engagement de la procédure pour la mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion et préparer une convention thématique dont le préalable serait de construire un diagnostic avec les bailleurs sociaux et la Ville.

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>III A1</p> <p>Adapter l'offre de logements sociaux</p>	<p><u>Action 1 – Référence III AI DA1</u> Développer une politique d'offres diversifiée de logements sociaux.</p> <p>Objectif : Mixité sociale et meilleur accès au logement.</p>		
<p>III A2</p> <p>Programme local de l'habitat</p>	<p><u>Action 2 – Référence III A2 DA2</u> Favoriser une approche globale et cohérente de l'habitat et des espaces extérieurs sur le plan géographique, social, économique</p> <p>Objectif : Améliorer l'offre, la gestion et le cadre de vie de l'habitat.</p>		
	<p><u>Action 3 – Référence III A2 DA3:</u> Aménagement et gestion d'une aire pour les Gens du Voyage</p> <p>Objectif: Etre en conformité avec les textes législatifs</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01.</p> <p>Priorité dans le cadre du schéma départemental en cours d'élaboration</p>	
<p>III A3</p> <p>Renouvellement urbain</p>	<p><u>Action 4 – Référence III A3 DA4:</u> Réaliser des études sur la vieille ville, Saint Jean du Var, définissant une stratégie globale prenant en compte toutes les restructurations. Etude de Sainte Musse commandée</p> <p>Etude Grande Plaine</p> <p>Etude préopérationnelle sur Pontcarral</p> <p>Objectif: Amélioration de la vie sociale et urbaine des quartiers.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01.</p> <p>Fiche étude programmée de janvier à mai 2001. Lettre de commande de la Ville jointe en annexe Etude confiée au Pact Arim</p> <p>En cours, groupe technique constitué</p>	

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>III A4</p> <p>Mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité</p>	<p><u>Action 6 – Référence III A4 DA6 :</u> Renforcer la mobilisation des acteurs et coordonner les différents niveaux d'intervention.</p> <p>Objectif Amélioration des conditions de vie des habitants essentiellement dans les quartiers d'habitat social.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01.</p> <p>Proposition de création d'ateliers services par le CG sur Ste Musse. Fiche jointe</p>	
	<p><u>Action 7 – Référence III A4 DA7 :</u> Renforcer la présence des partenaires sociaux et services publics dans les quartiers</p> <p>Objectif : Faciliter l'accès aux services.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01.</p>	
<p>III A5</p> <p>Adaptation des foyers de travailleurs migrants</p>	<p><u>Action 8 – Référence III A5 DA8:</u> Prise en compte du vieillissement des populations immigrées.</p> <p>Objectif : Adapter ou créer des structures d'accueil répondant à cette problématique émergente.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01.</p>	
<p>III A6</p> <p>Mise en œuvre du P. D. U.</p>	<p><u>Action 9 – Référence III A6 DA9:</u> Associer les partenaires du Contrat de Ville et les représentants des habitants aux études liées aux nouveaux équipements (TCSP...)</p> <p>Objectif : Garantir la prise en compte des besoins des populations des quartiers prioritaires</p>		

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 du 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

Dossier : Mise en œuvre du thème IV

Développement économique, Emploi, Formation, Insertion

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001

Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre des actions du Contrat de Ville

Thème IV « Développement économique - Emploi – formation – insertion »

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Thème IV « Développement économique, Développement économique, Emploi, Formation, Insertion »

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique « Développement économique, Développement économique, Emploi, Formation, Insertion » ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- de l'ANPE et de la Mission Locale
- du monde économique (Union Patronale, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers)
- le Chef de projet

L'animation de ce groupe sera assurée par le Chef de projet, avec l'aide de la DDTEFP.

Première réunion proposée le 13 février 2001- 14 heures en un lieu à déterminer

Proposition 2 :

Lancement de la réflexion pour la mise en place d'un PLIE.

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion.

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>IV A1</p> <p>Développement économique de la ville dans le cadre d'une dynamique d'agglomération</p>	<p><u>Action 1 Référence IV A1 DA1</u> Elargissement des fonctions du service communal de développement économique</p> <p>Objectif : Favoriser et accompagner le développement économique en relation étroite avec les acteurs concernés</p>		
	<p><u>Action 2 Référence - IV A1 DA2</u> Participation à l'élaboration du Pacte territorial pour l'emploi de l'aire toulonnaise</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ améliorer la gestion locale de l'emploi ➤ développer l'offre d'insertion ➤ soutenir le développement des entreprises ➤ faciliter l'émergence d'activités nouvelles 		
<p>IV A2</p> <p>Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi</p>	<p><u>Action 3 Référence - IV A2 DA3</u> Mise en place d'un PLIE</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'amélioration de l'offre d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi ➤ la construction de parcours plus cohérents ➤ la facilitation des partenariats ➤ l'implication du monde économique 	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p> <p>Fiche de la DDTEFP</p> <p>Mise en place d'un groupe technique le 13.2.01</p>	

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>IV A3</p> <p>Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi</p>	<p><u>Action 4 Référence - IV A3 DA4:</u> Mise en œuvre du SPNDE par l'ANPE</p> <p>Objectif : Accroître l'efficacité des actions de retour à l'emploi des publics prioritaires</p>		
	<p><u>Action 5 Référence - IV A3 DA5:</u> Plans d'actions dans les secteurs professionnels et à l'occasion de la réalisation des grands projets structurants</p> <p>Objectif : Offrir des opportunités d'emploi avec une action prioritaire pour les habitants des quartiers</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p> <p>Fiche du Conseil Général jointe</p>	
	<p><u>Action 6 Référence - IV A3 DA6</u> Mise en place d'une observation locale du développement économique, de l'emploi et des qualifications</p> <p>Objectif : Accompagner le développement écon. Avec une main d'œuvre adaptée</p>		
	<p><u>Action 7 Référence - IV A3 DA7</u> Créer des activités nouvelles liées à la réinsertion et à la resocialisation des quartiers ciblés</p> <p>Objectif :</p>		
	<p><u>Action 8 Référence - IV A3 DA8</u> Mise en place de formations adaptées aux besoins des entreprises et aux exigences de relèvement des qualifications et des compétences des DE</p> <p>Objectif Développer l'employabilité des DE</p>		

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>IV A4</p> <p>Insertion durable des personnes éloignées de l'emploi</p> <p>Publics jeunes</p>	<p><u>Action 9 Référence - IV A4 DA9</u> Appui à la Mission locale</p> <p>Objectif : Conforter son action en particulier dans les quartiers</p>	-	-
	<p><u>Action 10 Référence - IV A4 DA10</u> Travail avec la Région sur l'offre de formation</p> <p>Objectif : Adapter l'offre de formation</p>	-	-
	<p><u>Action 11 Référence - IV A4 DA11</u> Programme TRACE</p> <p>Objectif : Accompagner l'action d'insertion vers l'emploi des jeunes les plus en difficulté</p>	-	-
	<p><u>Action 12 Référence - IV A4 DA12</u> Création et pérennisation de nouvelles activités pour l'emploi des jeunes en particulier au sein de la commune</p> <p>Objectif : Offrir des opportunités d'emplois complémentaires</p>	-	-
	<p><u>Action 13 Référence - IV A4 DA13 :</u> Lutte contre les discriminations dont sont victimes des jeunes issus de l'immigration et ceux habitant les quartiers</p> <p>Objectifs : Lever des obstacles à leur insertion Développer les réseaux de parrainage</p>	-	-

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
IV A5 Insertion durable des personnes éloignées de l'emploi Tout public	<p><u>Action 14 Référence - IV A5 DA14 :</u></p> <p>L'insertion par l'activité économique</p> <p>Objectif : Développer l'offre en s'appuyant sur les stratégies départementales</p>	-	-
	<p><u>Action 15 Référence - IV A5 DA15 :</u></p> <p>L'accompagnement vers l'emploi</p> <p>Objectif : Renforcer ces actions en particulier pour les habitants des quartiers</p>	Action en place. CESAME – Ste musse, PAS – Pont Neuf Pontcarral Jonquet, Mon Paradis Présenté au comité de pilotage du 8.2.01	-
	<p><u>Action 16 Référence - IV A5 DA16 :</u></p> <p>⋮ Formation et validation des acquis professionnels</p> <p>Objectif : Améliorer l'employabilité des publics en difficulté</p>	-	-
	<p><u>Action 17 Référence - IV A5 DA17 :</u></p> <p>⋮ Utilisation des CES et CEC</p> <p>Objectif : Améliorer quantitativement et qualitativement les parcours.</p>	-	-

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
Encouragement à la création d'activités et d'entreprises	<u>Action 18 Référence - IV A5 DA18 :</u> Organiser un réseau d'intervenants et de prestataires Objectif : Faciliter l'émergence d'activités nouvelles par les DE Aider les créateurs et repreneurs à consolider leurs projets ou à accéder à l'emploi		

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

Dossier : Mise en œuvre de la thématique V

Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance, citoyenneté

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001
Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre de la thématique V «Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance, citoyenneté»

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Thème V « Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance, citoyenneté »

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique « Justice, droit à la sécurité, prévention de la délinquance, citoyenneté » ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- Cabinet du Préfet, DDASS, CAF, DDJS, Police, Justice, services municipaux concernés
- le chef de projet

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de la Justice.

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

Lancement de la réflexion pour la mise en œuvre du CLS

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion .

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>V A1</p> <p>Développement de la médiation de jour et de nuit</p>	<p><u>Action 1 – Référencé V A1 DA1</u> Développer des actions menées par la LVP et l'AAEPJJ</p> <p>Objectif : Offrir écoute et orientation à la population. Lutter contre le sentiment d'insécurité.</p>		
<p>V A2</p> <p>Développement de l'accès au droit et à la citoyenneté</p>	<p><u>Action 2 – Référencé V A2 DA2</u> Renforcer l'activité de la Maison de Justice et du Droit</p> <p>Objectif : Améliorer l'information des habitants</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p>	
	<p><u>Action 3 – Référencé V A2 DA3</u> :</p> <p>Organiser des rencontres et échanges entre les habitants, les associations, les services de Police, de Justice et institutions spécialisées</p> <p>Objectif : Meilleure connaissance des rôles et missions de chaque acteur.</p>		
<p>V A3</p> <p>Contrat local de sécurité</p>	<p><u>Action 4 – Référencé V A3 DA4</u> :</p> <p>Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat local de sécurité</p> <p>Objectifs : Améliorer le partenariat entre les acteurs institutionnels Réduire le sentiment d'insécurité, le taux d'incivilité et de délinquance</p>		

	<p><u>Action 5 – Référencé V A3 DA5</u> : Redynamisation du CCPD</p> <p>Objectif Coordonner les actions de prévention</p>		
<p>V A4</p> <p>Renforcement de la prévention spécialisée</p>	<p><u>Action 6 – Référencé V A4 DA6</u></p> <p>Mener des actions en faveur des mineurs, des jeunes incarcérés, des sortants de prison et jeunes majeurs sous protection judiciaire</p> <p>Objectif : Eviter la primo délinquance et les récidives.</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p>	
	<p><u>Action 7 – Référencé V A4 DA7</u> : Renforcement des équipes spécialisées</p> <p>Objectif : Assurer un suivi et une prise en charge de proximité</p>	<p>Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01</p>	

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001 -

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

Dossier VI : Mise en œuvre de la participation des habitants et soutien à la vie associative

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001

Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre du volet VI«Participation des habitants et soutien au mouvement associatif»

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Volet VI « Participation des habitants et soutien au mouvement associatif »

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique «Participation des habitants et soutien à la vie associative» ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ces domaines par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- DDJS, Services municipaux concernés
- Les chefs de projet de sites en contrat de ville

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de la DDJS.

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

Réflexion sur le fonctionnement d'un fonds de participation

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion .

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
VI A1 Participation des habitants	<u>Action 1 Référence VI A1 DA1</u> Mise en place d'un fonds de participation des habitants Objectif : Favoriser l'expression des habitants.		
	<u>Action 2 Référence VI A1 DA2</u> Organisation de concertations directes pour définir les projets d'investissement Objectif : Adapter les projets aux besoins des habitants.		
VI A 2 Commission locale de concertation	<u>Action 3 Référence VI A2 DA3:</u> Mise en œuvre de commissions locales de concertation Objectif: Faire participer les habitants à l'élaboration et à l'examen de la programmation annuelle et les consulter pour tous problèmes les concernant.	Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01 Fiches Conseil Général jointes - Automédiatisation d'un groupe d'habitants, - Rencontres citoyennes - Création d'un outil de communication	
VI A 3 Soutien au mouvement associatif	<u>Action 4 Référence VI A3 DA4</u> Coordination des associations agissant sur le secteur. Objectif Mutualiser les moyens et éviter la dispersion des ressources humaines et financières.	Projet retenu au comité technique du 23.1.01, présenté au comité de pilotage du 8.2.01 Fiches Conseil Général jointes - Assistance au montage de projets - Renforcement des actions de formation	

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Comité technique n°1 - 23 janvier 2001

Comité de Pilotage n°1 du 8 février 2001

Dossier VII : EVALUATION – OUTIL DE SUIVI

Documents modifiés en tenant compte des modifications prises en séance du Comité de pilotage du 8.2.2001

Les fiches signalées jointes dans les tableaux sont à récupérer dans les documents envoyés pour la réunion du Comité de pilotage du 8.2.2001

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

VILLE DE TOULON

Mise en œuvre du volet VII «Evaluation – Outil de suivi»

Les territoires prioritaires :

- **Le Centre ville**
- **Sainte Musse-Closerie**
- **La Beaucaire**
- **La Florane**
- **Le Grand Jonquet**
- **Mon Paradis**
- **Le Pont Neuf – Pontcarral**
- **Saint Jean du Var**

CONTRAT DE VILLE DE TOULON 2000- 2006

Volet VII « Evaluation – Outil de suivi»

Propositions à valider en comités technique et de pilotage

Proposition 1 :

Constitution d'un groupe technique « Evaluation - Outil de suivi » ayant en charge, sous l'autorité du comité de pilotage, de mettre en place et de suivre les axes de travail définis en ce domaine par le contrat de ville.

Il sera composé des représentants:

- des institutions signataires du contrat (Etat, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, FAS)
- des membres du comité technique
- les chefs de projet des sites en contrat de ville

L'animation de ce groupe sera assurée par le chef de projet, avec l'aide de le Sous-Préfet à la ville.

Première réunion proposée le

Proposition 2 :

Rédaction d'un cahier des charges en vue de la mise en concurrence de cabinets de consultants spécialisés

Le groupe technique pourrait être chargé d'animer cette réflexion .

Axes d'interventions	Domaines d'actions	Projets	Mise en œuvre et opérateurs
<p>VII A1</p> <p>Evaluation</p>	<p><u>Action 1 Référence VII A1 DA1</u> Construction d'indicateurs Construction d'une grille d'évaluation</p> <p>Objectif : Evaluation annuelle Evaluation 2003</p>		
	<p><u>Action 2 Référence VII A1 DA2</u> Evaluation annuelle</p> <p>Objectif : Suivi de la programmation validée par le comité de pilotage Apprécier l'impact des actions mises en œuvre Mesurer l'évolution sociale des territoires prioritaires Améliorer les fiches projets du dossier unique (demandes et comptes-rendus)</p>		
	<p><u>Action 3 Référence VII A1 DA3</u> Evaluation 2003</p> <p>Objectif: Examen des conditions de poursuite du Contrat de Ville</p>		
	<p><u>Action 4 Référence VII A1 DA4</u> Evaluation du Contrat de Ville 2000-2006</p> <p>Objectif Préparer les conditions de la sortie du Contrat de ville</p>		

<p>VII A2</p> <p>Outil de suivi</p>	<p><u>Action 5 Référence VII A2 DA5</u> Construction d'un tableau de bord</p> <p>Objectif Pilotage des dispositifs et des actions</p>		
---	---	--	--